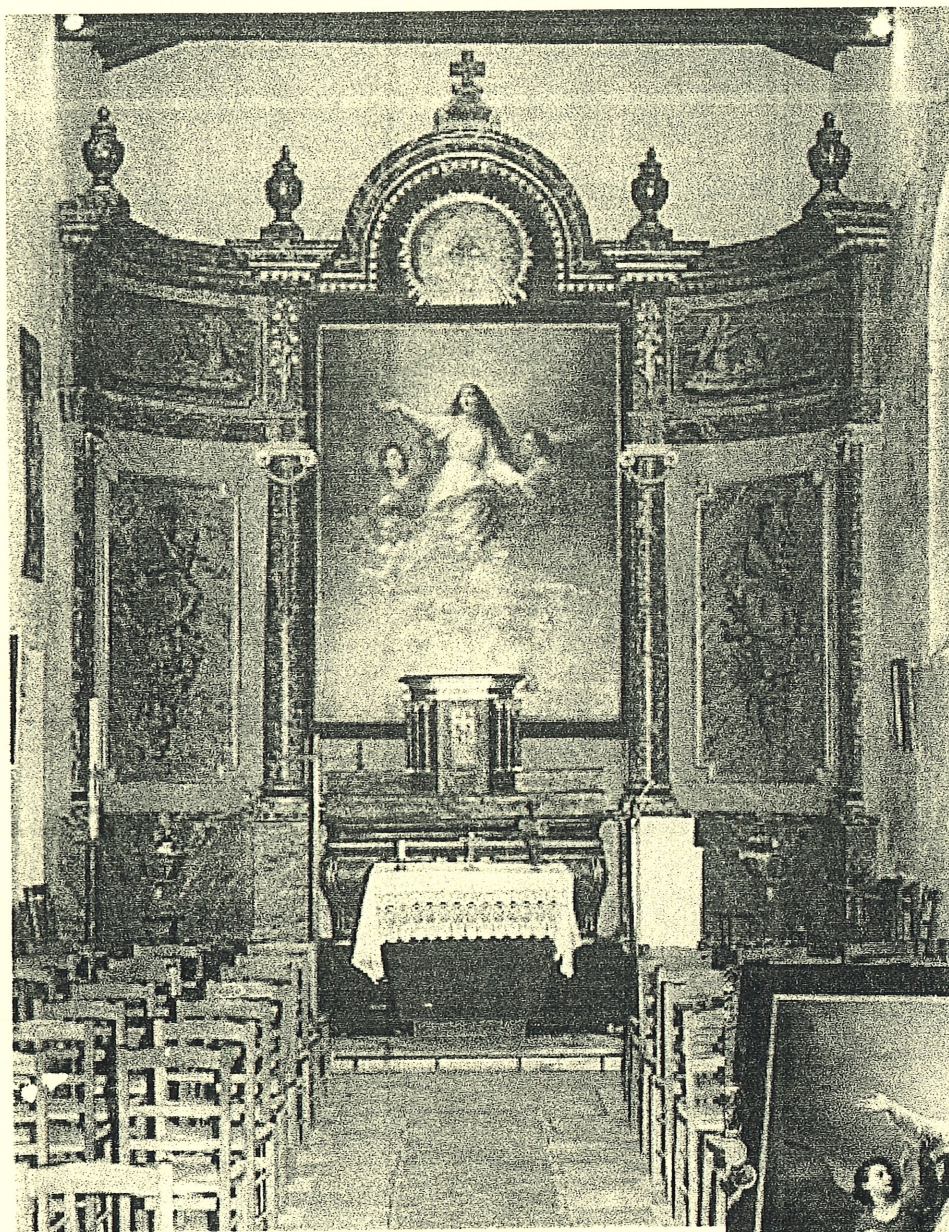


BUSSAC info



EGLISE de BUSSAC-sur-CHARENTE
Retable restauré 2002,
Tableau de l'Assomption (18^{ème} siècle) restauré en 1998.

N° 83
MAI - JUIN
JUILLET - AOUT 2002



<p>PIZZA FLAMME</p> <p><i>Pizza au feu de bois</i> A BUSSAC (place des chaumes) JEUDI de 17h à 20h NOUVEAUX JOURS DE PASSAGES ET HORAIRES</p> <p>Programme à retirer au camion Passez vos commandes au : 06 09 81 78 77</p>	<p>BUSSAC MULTI-SERVICES Alimentation, tabac, presse, Point chaud, dépôt pressing et photos</p> <p>Séverine AUDOUX 05 46 97 46 04 Ouvert tous les jours Sauf le mercredi 7h30 – 12h30 et 16h – 20h Dimanche et jours fériés 8h30 – 12h 30</p>	<p>MAREE</p> <p>Coquillages, crustacés, poissons Sur les marchés Saintais Du Mercredi au Dimanche</p> <p>Michel CHABOT 30, chemin des Chaumes 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 93 71 80</p>
<p>INFIRMIERE</p> <p>Mme Maryline VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 07 74</p>	<p>PLOMBERIE CHAUFFAGE COUVERTURE ZINGUERIE DEPANNAGE</p> <p>Frédéric GELICUS <u>ARTISAN</u></p> <p>Les Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 50 65</p>	<p>SCIERIE BRUNETEAU</p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure</p> <p>150, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>Portable 06 68 84 24 18 ou 05 46 93 43 98</p>
<p>M. NIVELET Thierry</p> <p>« Le Savon Bleu » Fabrication Artisanale Savons et Sels de Bains</p> <p>37, rue Victor HUGO 17100 SAINTES</p> <p>05 46 91 16 32</p>	<p>COIFFURE à DOMICILE</p> <p>DORIANE Société BOSC</p> <p>06 70 18 87 90 Sauf le Mercredi et Le Samedi après-midi</p>	<p>FROMAGERIE FINE</p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 53 38 E.Mail : sandrefrom@aol.com</p>
<p>INSTALLATION DEPANNAGE CHAUFFAGE SANITAIRE</p> <p>Gilles RATEAU</p> <p>2, passage des Mailleaux 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 74 50 32</p>	<p>PIANO ACCORDEON ORGUE</p> <p>Véronique GAUDIN</p> <p>Professeur de musique 9c, route de Beauchail 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p>	<p>Mme PLANET Françoise</p> <p>COIFFURE MIXTE</p> <p>148, route du Val de Charente 17100 BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p>MONGET Thierry</p> <p>CAFE – BAR BUSSAC sur CHARENTE</p> <p>05 46 93 65 70 Fermé le lundi ouverture 8h15 jeux vidéo – Flipper – Baby foot</p>	<p>INFIRMIER LIBERAL Thierry THIBAudeau</p> <p>1, allée des Chaumes BUSSAC sur CHARENTE 05 46 93 44 00</p>	<p>MARQUISAUD Père et Fils</p> <p>Entreprise De peinture</p> <p>11, chemin de la Grand'Porte 17100 BUSSAC sur CHARENTE 05 46 92 06 65</p>

SOMMAIRE



BUSSAC INFO BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 83
Mai - Juin
Juillet - Août 2002

Responsable de la publication :
Christophe Dourthe.

Rédacteur en chef :
Françoise Durand.

Comité de rédaction :
C. Dourthe, F. Durand,
B. Gaillard, L. Meyze,
J-Luc Marchais,
D. Pubert, M.C. Allinand,
M. Ferreira.

ISSN : 0776-2246

- 2 Petites annonces - Dates à retenir - Coin internet
- 3 Editorial

Informations municipales

- 4 Conseil municipal du 27 mai 2002
- 8 Conseil municipal du 4 juillet 2002
- 12 Conseil municipal du 26 août 2002

Informations locales

- 16 Etat civil
- 17 Vie paroissiale
- 18 Nouvelles de l'école
- 23 Nouvelles de la bibliothèque
- 24 Direction départementale de l'équipement
- 25 Le point sur les travaux
- 28 Le petit guide de l'O.P.A.H.
- 27 CCAS
- 30 Ca s'est passé à Bussac

Foyer rural

- 34 Assemblée générale – Gymnastique volontaire
- 38 Gym – Temps libre – Jumelage - Randonnée
- 41 Revue de presse

En couverture : Eglise de Bussac sur Charente
Retable restauré en 2002, tableau de l'Assomption (18^{ème}) restauré en 1998 .

Mairie de Bussac sur Charente – 139, route du Val de Charente
17100 BUSSAC SUR CHARENTE – Tél. 05 46 93 11 11 Fax : 05 46 93 92 32
e-mail : mairie@bussac-sur-charente.com

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2002

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 27 mai 2002 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Christophe DOURTHE.

M. le Maire ouvre la séance et remercie Mme REIX, correspondante Sud-Ouest, de sa présence.

Il présente au Conseil municipal M. Rémi VRIGNON, recruté en emploi-jeune au 1^{er} juin. Ce jeune homme titulaire d'un BEP "Aménagement et entretien de l'espace rural", aura pour mission "la valorisation de l'espace rural".

Excusé avec pouvoir : M. COUTEAU pouvoir donné à M. MARCHAIS.

Excusés : M. THIBAUDEAU et M. MIGNON.

Madame Danièle PUBERT a été élue secrétaire de séance.

1- Déclassement et cession d'un chemin rural situé entre les parcelles AM 638 et AM 292

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du document d'arpentage reçu de M. BARRAUD, géomètre, suite à la rencontre avec la propriétaire concernée, Mme GLAIS qui souhaite acquérir le chemin rural situé entre les parcelles AM 638 et AM 292.

Après délibération, le Conseil municipal :

- accepte le principe de déclassement du chemin rural ;
- autorise M. le Maire à lancer la procédure d'enquête ;
- donne pouvoir à M. le maire pour accomplir et signer tous les actes s'y afférant
- stipule que l'acquéreur supportera les frais occasionnés (notaire, géomètre)

2) Passation d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays santon

L'Assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire expose :

- que la Communauté de Communes du Pays Santon dispose pour 2002 d'une enveloppe pour la réalisation des travaux de voirie subventionnés par le Conseil Général, au titre du programme d'amélioration des voies communales et des chemins ruraux, d'un montant de

126 000 €. Le montant attribué à la commune est de 12 500 €.

- que la Commune souhaite réaliser une piste cyclable Route de Beauchail et Chemin de la Clonerie et l'inscrire au programme 2002.

- qu'il convient de passer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CDC du Pays Santon.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de contracter l'emprunt subventionné d'un montant de 12 500 €, et de l'autoriser à signer cette convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays Santon pour une piste cyclable Route de Beauchail et Chemin de la Clonerie.

Le Conseil municipal :

- accepte de contracter l'emprunt subventionné d'un montant de 12 500 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays Santon.

3) Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de Mairie

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la secrétaire bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, ainsi calculée :

1983,06 € X 33
----- = 1 869,74 €

35

Comme chaque année le Maire soumet cette proposition au Conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité.

4- Legs COUPRIE

Le Maire invite le Conseil Municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 2002, des arrrages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mlle Delphine MOISY née le 17 août 1983 à SAINTES, pour recevoir le dit legs.

5- Réédition du CA 2001 et du BP 2002 de la Commune

Le Maire informe le Conseil que des erreurs matérielles nécessitent une nouvelle édition du Compte Administratif 2001 (une saisie au 002 ayant été faite à tort) et du Budget 2002 de la Commune (la saisie de la recette au 002 n'a pas été compensée par la saisie d'une dépense). Le Conseil municipal réexamine les propositions du B.P 2002 et les vote à l'unanimité. Ces documents annulent et remplacent ceux votés le 15 avril 2002.

6- Réédition du CA 2001 du lotissement des Grands Champs

Le maire informe le Conseil que des erreurs matérielles nécessitent une nouvelle édition du Compte Administratif 2001 du lotissement les Grands Champs (le logiciel ne prenait pas en compte la saisie de certains titres et mandats). Le Conseil municipal réexamine les chiffres de ce document et les vote à l'unanimité. Ce document annule et remplace celui voté le 15 avril 2002.

7- Subvention allouée à la section Jumelage pour la réception de jeunes collégiens Oronais.

Le maire informe le Conseil municipal que le Comité de Jumelage en collaboration avec la Municipalité, a décidé d'organiser la réception de jeunes collégiens d'Oron, afin de permettre des échanges avec les jeunes Bussacais. Il fait état du coût de cette manifestation et propose au Conseil municipal d'apporter une aide financière à cette section du Foyer Rural. Le Conseil municipal décide de lui allouer une aide de 229 €, soit 25% du montant total de la dépense.

8- Adhésion UNIMA

Le Maire demande au Conseil municipal que la commune adhère à l'Union des Marais de la Charente-Maritime 89, Boulevard André Sautel 17026 LA ROCHELLE CEDEX. Cette adhésion permettra à la Commune de mettre en place études, gestion et aménagement du ruisseau Le Rochefollet en partenariat avec les communes de SAINT VAIZE et LE DOUHET. Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires.

9- Interdiction des cultures d'OGM

Pour : 11 Abstention : 2

Le Conseil municipal considérant l'actualité qui démontre que l'autorité publique ne doit pas attendre de disposer de la preuve certaine et absolue qu'un dommage risque d'être causé à la santé publique ou à l'environnement par une activité humaine pour en interdire ou en restreindre l'exercice (affaire de la « vache folle », de l'amiante, du sang contaminé par le virus VIH, de la vaccination contre le virus de l'hépatite C),

Informations municipales

Considérant les risques que font courir à la santé humaine les chimères génétiques ou Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et notamment la possibilité que les gènes de résistance aux antibiotiques (souvent utilisés dans la fabrication des plantes transgéniques) soient accidentellement transférés aux bactéries parasites de l'être humain, rendant la médecine désarmée face à de nombreuses pathologies,

Considérant les risques sanitaires liés à une augmentation des risques allergènes dus à une production non prévue de protéines (enzymes, hormones...) : cas de la protéine CRI09C liée à l'insertion du gène BT, ou du gène de croissance hormonale de la truite et découvert accidentellement par insertion d'un gène de résistance... au froid !

Considérant les risques que font courir aux équilibres naturels les cultures et essais en plein champ de plantes transgéniques, et notamment la possibilité que les gènes artificiellement insérés dans ces organismes soient irrémédiablement transférés, via le pollen, à des plantes sauvages apparentées (cas du colza, de la betterave, du maïs) ou autres cultures voisines, non transgéniques, de la même espèce végétale,

Considérant les circonstances locales qui exigent la nécessité de préserver l'agriculture paysanne et biologique sur le territoire de la commune, mais aussi les productions labellisées, les jardins familiaux, et la production apicole,

Vu la Constitution et le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 selon lequel la nation garantit à tous la protection de la santé, de même que le préambule de la constitution de 1958 reconnu par le Conseil Constitutionnel depuis 1971,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne, modifié et notamment son article 174 consacrant le principe de précaution,

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.110-1 II 1°,

Vu la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés Européennes et du Conseil d'Etat qui autorisent à interdire provisoirement la commercialisation, la culture, l'utilisation et la diffusion de substances, plantes ou organismes de toute nature lorsqu'il existe un doute quant à leur absence d'innocuité pour la santé ou l'environnement,

Vu les articles L. 2121-29, 2212-1 et L. 2212-2-2° et 5° du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Décide :

ARTICLE UNIQUE :

Le Conseil municipal invite l'Etat à prendre en compte l'intérêt de la santé publique et de la protection de l'environnement quand il autorise les cultures en plein champ de plantes génétiquement modifiées. Il déclare être fermement opposé à tous essais privés ou publics et toutes cultures de plantes génétiquement modifiées sur le territoire de la commune, ainsi qu'à la consommation de tous produits génétiquement modifiés dans la restauration scolaire communale et toute restauration communale. Il émet le souhait que le Maire mette en œuvre ses prérogatives pour interdire de telles cultures sur le territoire de la commune et l'utilisation de tous aliments génétiquement modifiés dans la restauration communale.

10- Intégration dans la voirie communale de la voie du

lotissement privé «Les Mailleaux»

Le Maire informe le Conseil municipal que les deux lotisseurs et les co-lotis du lotissement «Les Mailleaux» ont donné leur accord pour le transfert de la voie de ce lotissement privé dans la voirie communale. Il précise qu'un acte notarié doit officialiser le changement de propriétaire. Cette cession est consentie à titre gracieux et concerne la parcelle

Informations municipales

cadastrée section AD N°505 pour une superficie de 15a59ca. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires, ainsi qu'à signer l'acte à intervenir.

11- Facturation par la Commune de frais suite à une dégradation à la Salle Municipale

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association extérieure à la commune qui avait loué la Salle municipale, a reconnu être à l'origine de quelques menues dégradations. Le Conseil municipal, après avoir examiné l'estimation des dégâts, accepte le remboursement de 38 € par ladite association

12- «Point Multimédia» : «Création d'une régie de recettes»

Le Maire expose au Conseil municipal que la création d'un «point multimédia» nécessite une gestion en régie. Il propose au Conseil municipal la mise en place d'une régie à compter du 10 juin 2002. Le régisseur serait Mme ALLINAND et sa suppléante Mlle FERREIRA. Le Conseil municipal approuve ces propositions.

13- «Point Multimédia» : tarifs applicables à compter du 10 juin 2002

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le «point multimédia» ouvrira ses portes aux administrés de la Commune le 10 juin 2002. Le Maire propose au Conseil les tarifs suivants :

Consultation :	1,50 €
pour 1h (toute heure commencée est due)	
Impression en noir :	0,15 €
la feuille	
Impression en couleur :	0,20 €
la feuille	

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

14- Décision modificative : création d'une nouvelle opération

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'acquisition du logement mitoyen avec la mairie qui permet d'agrandir les locaux nécessite la réalisation de travaux de restructuration. Il propose de créer une opération propre à ces travaux. Le Conseil accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/2313-162 :	+ 3 810 €
020 :	- 3 810 €

15- Décision modificative : Vote de crédits pour une opération existante

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de remplacer le taille-haie. Il propose au Conseil municipal le vote d'un crédit de la manière suivante :

C/2188-159 :	+ 457 €
C/020	- 457 €

16- Installation d'un dispositif d'assainissement autonome à la Mairie

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à l'installation d'un dispositif d'assainissement autonome à la Mairie car le précédent n'est plus aux normes. Le Conseil approuve cette proposition, projette l'inscription de cette opération par une décision modificative et sollicite une subvention du Conseil Général, le montant de la dépense étant estimé à 2 339,56 €.

17- Questions diverses

Rapport du Cabinet Gaudriot

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du rapport établi par le Cabinet Gaudriot sur l'écoulement des eaux

Informations municipales

pluviales dans différents lieux-dits de la Commune (les Grands Champs, les Chaumes, les Guilloteaux et Monvolland). Il apparaît que pour certains endroits, il y aura lieu d'examiner les propositions point par point. Par contre, pour la 4^{ème} tranche du lotissement, il n'y a aucun problème quant à l'écoulement des eaux pluviales.

b) Enfouissement des réseaux

Le Maire rappelle au Conseil municipal la précédente délibération par laquelle le

Conseil souhaitait une étude pour l'enfouissement des réseaux aux lieux-dits des Guilloteaux, Montvolland et lieux-dits adjacents. Le Conseil municipal constatant que la proposition de France Télécom est trop coûteuse, décide de se donner un temps de réflexion.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 4 juillet 2002 à 20h30, sous la présidence de M. Christophe DOURTHE,

Absentes excusées avec pouvoir : Mme Brigitte GAILLARD pouvoir donné à M. Claude BERNIARD. Mme Josiane BRIAND pouvoir donné à Mme Danièle PUBERT

Madame Claudine RHE a été élue secrétaire de séance.

Lotissement les Grands Champs :

4^{ème} tranche.

a) Choix de l'Entreprise pour la viabilisation de la 4^{ème} Tranche

Le Maire présente au Conseil municipal les devis des trois entreprises consultées pour les travaux de voirie, réseaux et divers. Après examen des propositions, le Conseil municipal, considérant qu'elle est la moins-disante et que le délai d'intervention est le plus rapide, retient l'Entreprise GAUDY-BONNEAU pour un montant de 80 868,92 € H.T.

b) Signature des compromis de vente et actes de vente chez le notaire

Le maire informe le Conseil municipal qu'à réception du certificat administratif autorisant la vente des lots, il sera amené à signer les compromis et acte de vente. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son Adjoint à qui il donne pouvoir, à procéder à la signature desdits actes.

2- Modification du temps de travail d'un agent.

Le Maire informe le Conseil municipal que l'accroissement des travaux au sein des bâtiments et de la voirie nécessite une augmentation du temps de travail d'un agent d'entretien territorial. Le Conseil municipal accepte que le temps de travail de cet agent passe de 19,5/35^{ème} à 35/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2002.

3- Travaux de génie civil France Télécom : désengagement financier de France Télécom.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du texte voté par le Comité du SDEER qui a dénoncé le désengagement financier de France Télécom en matière d'effacement coordonné des réseaux :

“Une opération de dissimulation de réseaux électriques ne peut se concevoir sans traiter simultanément les réseaux téléphoniques. Bien que n'ayant pas de compétence réglementaire dans l'exploitation et dans la mise en œuvre de ces derniers, les communes de Charente-Maritime, en partenariat avec France télécom, ont consenti, depuis de nombreuses années, de gros efforts

financiers pour les dissimuler. C'est ainsi que, depuis 7 ans, sous le mandat du Syndicat d'Electrification, elles investissent chaque année, à fonds perdus, environ 1 660 000 euros. Cette dépense permettait de financer les travaux de génie civil : hors fourniture, prise en charge par France télécom. Aujourd'hui, France télécom annonce un premier désengagement financier sur ces fournitures puis un second sur les frais d'étude, de suivi de chantier, de câblage et de dépose. La charge financière des communes sera ainsi majorée de 27% dans un premier temps, et de 75 à 95% dans un second. Ce renchérissement va grandement pénaliser les petites communes qui sont moins avancées que les plus importantes, en matière d'effacement de réseaux. Le Comité Syndical, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, moins deux abstentions : - dénonce le désengagement financier de France télécom en matière d'effacement de réseaux et rappelle que l'Etat est actionnaire majoritaire dans cette entreprise et sollicite son intervention afin de suspendre ce désengagement financier, ou pour le moins, le réduire autant que possible".

Le Conseil Municipal approuve totalement les termes de ce texte et décide l'arrêt pur et simple des projets dans ce domaine.

4- SDEER : montant de la redevance d'occupation du domaine public.

Monsieur le maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le Syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué ;
- que la redevance due au titre de 2002 soit fixée au prorata de la période restant à courir à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.
- Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré : ADOPTE les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

5- SDEER : examen des nouveaux statuts.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime sont définis par :

- l'arrêté de création du 20 janvier 1949 ;
- l'arrêté du 31 mars 1989 adjoignant à chaque délégué titulaire, deux suppléants ;
- l'arrêté du 21 août 1990 élargissant le Bureau à dix membres.

Lors de sa réunion du 27 mars 2002, le Comité du Syndicat d'Electrification a décidé de modifier ses statuts. Il s'agit plus d'une modernisation que d'une extension de compétence.

Le maire donne lecture du projet de ces nouveaux statuts.

Informations municipales

Le Conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

⇒ donne un avis favorable au projet de nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equiptement Rural de la Charente-Maritime tel qu'il a été voté par son Comité le 27 mars 2002.

6- Collège A. D'Aubigné : demande de subvention pour des activités éducatives.

Le maire donne connaissance au Conseil municipal du courrier reçu de M. le Principal du Collège A. D'Aubigné par lequel il sollicite une subvention. Il rappelle que le collège avait déjà organisé au début de l'année scolaire 2001-2002 une Classe Nature Patrimoine et Socialisation pour tous les nouveaux élèves de 6^{ème}, afin qu'ils puissent mieux s'intégrer dans le groupe classe et aussi mieux se respecter. Cette expérience est reconduite cette année. 17 enfants de Bussac sur Charente entrant en 6^{ème} en septembre 2002, le Conseil municipal accepte de verser 15,24 € par enfants soit 259,08€, sous forme de subvention exceptionnelle. Une décision modificative assurera l'inscription du crédit nécessaire.

7- CDC : constat de conversion en euros pour la maîtrise d'œuvre liée aux travaux du Groupe Scolaire.

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que les acheteurs publics doivent solder avant le 31 décembre 2001 tous les contrats établis en francs ou à convertir en euros les contrats ne pouvant être soldés avant le 1^{er} janvier 2002. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de

- Discuter avec les prestataires pour l'établissement des constats de conversion,
- Signer les constats correspondants et tout document y afférent.

- Faire établir le constat de conversion en euros du marché lié aux travaux d'extension et de réhabilitation du Groupe Scolaire
- De signer le dit constat

8- Vente d'un noyer : fixation du prix.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un noyer appartenant à la commune et situé au jardin des Eperches a dû être abattu. Il propose au Conseil municipal de le vendre à M. Christian BRUNETEAU, scieur sur la commune, moyennant le prix de 36,60 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

9- Convention de servitudes avec EDF pour l'implantation d'un ouvrage électrique.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a signé, avec EDF une convention de servitudes pour l'implantation d'un ouvrage électrique sur la parcelle AB N°101. Un acte notarié à été établi à cet effet. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son Adjoint, à qui il a donné pouvoir, à signer le dit document.

10- Institution d'une zone à risque d'intoxication par le plomb..

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet lié à l'institution d'une zone à risque d'intoxication par le plomb. En effet, un des aspects de la loi du 29/07/1998 relative à la lutte contre les exclusions, consiste à rendre obligatoire d'annexer un état des risques d'accessibilité au plomb à tout acte notarié lors d'une transaction immobilière d'un bien à usage d'habitation, construit avant 1948 et situé dans une zone délimitée par le Préfet, dite «Zone à risque d'exposition au plomb». M. le Préfet envisage de prendre un arrêté instituant un tel zonage sur l'ensemble du territoire du

Département. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet.

11- Acquisition d'une parcelle appartenant à Mme BEUVANT.

Le Maire présente au Conseil municipal le plan de division établi par M. BARRAUD, géomètre, sur la propriété de Mme BEUVANT, cadastrée section AE N°503. Il informe l'assemblée délibérante que Mme BEUVANT accepte de céder à titre gracieux à la Commune le lot D de 264 m², en contrepartie de la viabilisation du chemin rural jusqu'au lot C (172 m²), lot permettant l'accès à deux parcelles destinées à recevoir des constructions. La Commune s'engage également à combler le puit d'extraction des carrières situé sur le terrain cédé.

Le Conseil municipal, constatant l'intérêt d'une telle opération pour les deux parties, accepte la proposition de cette administrée et autorise le Maire ou son Adjoint, à qui il donne pouvoir, à entreprendre les démarches nécessaires et à signer l'acte notarié correspondant.

12- Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec la D.D.E pour l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 114.

L'assemblée étant habilitée à délibérer, Monsieur le Maire :

- expose qu'il a été décidé l'aménagement d'une piste cyclable le long de la RD 114 et qu'il convient à présent de contracter un marché de maîtrise d'œuvre passé en application de l'article 74-2-1 du Code des Marchés Publics.
- précise que les marchés de maîtrise d'œuvre peuvent être passés sans formalités préalables en deçà du seuil de 90 000,00 € HT.
- Rappelle que les services de la Direction Départementale de l'Équipement de la Charente-Maritime disposent des

compétences et des moyens pour assurer cette mission, et qu'en conséquence il lui a été demandé de faire une offre.

Monsieur le Maire présente le contenu de l'acte d'engagement et du cahier des clauses particulières proposé par la Direction Départementale de l'Équipement.

Cette mission, conforme au Décret N°93-1268 du 29 novembre 1993, comprend les éléments de maîtrise d'œuvre pour les études et les travaux suivants :

- études d'avant-projet,
- assistance aux contrats de travaux,
- direction de l'exécution des travaux,
- assistance aux opérations de réception,

Le contenu de chaque élément de mission est celui qui figure à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Le forfait de rémunération définitif de la Direction Départementale de l'Équipement, établi sur la base de l'enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 40 000,00 € HT, est de 4 752,00 € HT. Ce prix ferme (actualisable) est établi en date valeur du mois de juin 2002.

La mission dévolue à la Direction Départementale de l'Équipement s'achèvera à l'issue de l'année de garantie de parfait achèvement qui elle-même commencera à la date du prononcé de la réception des travaux.

M. QUINET Pierre est désigné au sein de la Direction Départementale de l'Équipement pour être le représentant du maître d'œuvre auprès du maître d'ouvrage dans le cadre de la présente mission.

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à prendre connaissance des différents documents. Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le maire, après avoir examiné les pièces constitutives du marché, et après en avoir délibéré :

APPROUVE le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 752,00 € HT en valeur juin 2002.

DESIGNE Monsieur le Maire "Personne Responsable du Marché" et l'autorise à

Informations municipales

signer les pièces nécessaires à la passation de ce marché,
INDIQUE que le financement sera assuré pour partie par l'autofinancement communal et pour le reste par l'emprunt consenti par la Communauté de Communes du Pays Santon.

13- Versement d'une subvention au Cercle Populaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en accord et à la demande des enseignants, il a été accepté qu'un intervenant assure avec les enfants des activités culturelles et sportives durant l'inter-classe de 12H00 à 13H45. L'Association Cercle Populaire, association scolaire, a réglé les frais d'intervention mais il avait été convenu que la Commune prendrait ces frais à sa charge. Le Conseil municipal, considérant

que cette intervention est tout à fait satisfaisante, accepte de subventionner l'association Cercle Populaire pour un montant de 489,00 €. Les crédits seront inscrits par une décision modificative.

14- Décision modificative : complément de crédits pour des opérations existantes.

Le Maire informe le Conseil municipal que des compléments de crédits sont nécessaires à différentes opérations prévues au moment du vote du budget :

C/2315-155	+ 533,60 €
C/2315-154	+ 1 524,50 €
C/2313-129	+ 838,50 €
C/2188-159	+ 838,50 €
C/020	- 3 735,10 €

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2002

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le 26 août 2002 à 20h30, sous la présidence de M. Christophè DOURTHE,

Absents excusés avec pouvoir : M. BERNIARD pouvoir donné à M. MIGNON
M. GUICHETEAU pouvoir donné à M. MARCHAIS
M. THIBAudeau pouvoir donné à Mme BARITEAU

Absente : Mme BRIAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et adresse les condoléances de toute l'équipe municipale à Mme Brigitte GAILLARD, suite au décès de sa Maman.

Monsieur Bernard COUTEAU a été élu secrétaire de séance.



1- Participation financière au repas de la Communauté de Communes

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CDC du Pays Santon se réunira à Bussac sur Charente le jeudi 12 septembre. A l'issue de la réunion, un repas sera servi aux élus au restaurant scolaire. Il sera demandé une participation de 10,00 € par personne.

2- Tarifs des services de restauration et de garderie

- Restauration scolaire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide de porter le prix du repas enfant de 1,83€ à 1,87€ et celui des enseignants de 3,05€ à 3,12€ à compter du 1^{er} septembre 2002.

- Garderie périscolaire

Comme les années précédentes, un service de garderie périscolaire est mis à la disposition des familles. Le tarif horaire est fixé à 1,08€ de l'heure (0,54€ la demi-heure), à compter du 1^{er} septembre 2002

3-Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) par révision du Plan d'Occupation des Sols (POS)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme par révision du Plan d'Occupation des Sols actuel est en cours sur le territoire communal de Bussac sur Charente. Cette opération intéresse de nombreux administrés de la commune qui ont déposé des demandes de modification de terrains qu'ils souhaitent voir devenir constructibles.

Considérant

- que le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 5 septembre 1978, révisé puis approuvé le 26 février 1980 et le 18 juillet 1984 et modifié puis approuvé le 17 février 1988, le 21 juin 1990, le 17 juin 1992, le 30 juin 1994, le 23 mars 1996 et le 17 février 2000 par le Conseil municipal ;

- Qu'il y a lieu d'élaborer, par révision du Plan d'Occupation des Sols actuel, un Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles R.123-15 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

- Qu'il y a lieu de fixer les modalités de la concertation conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

1°) d'abroger l'arrêté de mise en œuvre relatif à la révision du Plan d'Occupation des Sols pris le 17 février 2000 ;

2°) de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme ;

3°) d'associer les services de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article L.123-7 du Code de l'Urbanisme ;

4°) de lancer la concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole par :

- l'affichage en Mairie de panneaux d'informations réalisés par le Bureau d'Etudes retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cet affichage sera effectué à différents moments de la procédure ;

- la mise à disposition du public en Mairie, d'un registre ou d'un cahier où les observations pourront être consignées ;

- l'organisation de réunions publiques à différents moments de la procédure ;

- la publication d'articles dans le bulletin municipal Bussac-Info, en fonction de l'état d'avancement des études.

5°) de tirer le bilan de cette concertation lors de l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme et ceci par délibération du Conseil municipal ;

6°) de consulter, à leur demande, les personnes publiques et associations agréées, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Urbanisme ;

7°) de demander conformément à l'article 7C1 des statuts de la Communauté de Communes du Pays santon et en vertu des dispositions de l'article L.5111-1 du Code Général des

Informations municipales

Collectivités Territoriales, que les services de la Communauté de Communes du Pays Santon soient mis gratuitement à la disposition de la Commune pour porter aide, assistance et conseils lors des différentes étapes de la procédure et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à un appel de candidature pour choisir le cabinet d'urbanisme chargé de la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et du Montage du dossier ;

8°) de donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

9°) de solliciter l'aide de l'Etat, conformément au décret N°83-1122 du 22 décembre 1983, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

10°) que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au Préfet (Sous-Préfecture de Saintes),
- Au Président du Conseil Régional,
- Au Président du Conseil Général,
- Au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Au Président de la Chambre des Métiers,
- Au Président de la Chambre d'Agriculture.

Conformément aux articles R.123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage en Mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le département.

4-Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural

➤ *Travaux neufs d'éclairage public au lotissement des Grands Champs, 4^{ème} tranche*

Le Maire présente au Conseil municipal le devis relatif aux travaux d'éclairage public dans la 4^{ème} tranche du lotissement. Le montant laissé à la charge de la Commune est de 3 126,06 €. Le Conseil municipal opte pour un remboursement en 10 annuités

➤ *Travaux neufs d'éclairage public suite à l'effacement des réseaux "Le Vieux Bourg-La Croix"*

Le Maire présente au Conseil municipal le devis relatif aux travaux de reprise de l'éclairage public suite à l'effacement des réseaux "Le Vieux Bourg-La Croix". La part laissée à la charge de la Commune s'élève à 10 595,88 €. Le Conseil municipal opte pour un remboursement en 10 annuités.

➤ *Devis du SDEER pour assurer la conduite des travaux de génie civil télécom*

Le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par le SDEER, chargé par la Commune d'assurer la conduite des travaux de génie civil télécom dans le cadre de l'effacement des réseaux BT/EP/Télécom au "Vieux Bourg-La Croix" Le montant est de 14 544,96 €. Le Conseil municipal sollicite un remboursement en 10 annuités.

5-Vente de terre végétale : prix au m3

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une part de la terre végétale extraite au lotissement lors de la viabilisation pourra être vendue à tout requérant. Le Conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 4,50 € le m3.

6-Tarif du columbarium : affectation de la totalité du produit à la Commune

Le maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 août décidant des tarifs du columbarium. Il souhaite que soit précisé que la totalité du produit sera destiné à la Commune. Le Conseil municipal décide également que pour les concessions dans la partie ancienne et dans la partie nouvelle du cimetière, le produit sera également affecté au budget communal en totalité.

7-Fête de la Musique : subvention accordée au Foyer Rural

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil d'Administration du Foyer Rural a accepté de participer à la Fête de la Musique. Il propose au Conseil municipal de lui verser une subvention d'un montant de 76,95 €,

Informations municipales

correspondant à des dons de sandwiches et de boissons. Le Conseil accepte cette proposition.

8-Décisions modificatives

-Vote de crédits supplémentaires

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires.

Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire les crédits de la façon suivante :

C/7381+ 1 068,00 €

C/65738 + 1 068,00 €

-Vote de crédits supplémentaires sur plusieurs opérations

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires pour certaines opérations décrites au B.P. 2002. Il convient d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/1342 + 3 049 €

C/2188-159 + 3 355 €

C/2315-150 - 2 327 €

C/2313-151 + 1 800 €

C/2313-129 + 221 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

-Vote de crédits supplémentaires

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires de la manière suivante :

C/758 701,97 €

C/021 701,97 €

C/023 701,97 €

C/2313-129 701,97 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤Opération d'ordre budgétaire, ouverture de crédits

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'ouverture de crédits pour l'opération d'ordre budgétaire ainsi définie :

C/675 338,44 €

C/775 338,44 €

C/2151 338,44 €

C/2313-129 338,44 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤Opération d'ordre budgétaire, ouverture de crédits

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'ouverture de crédits

pour l'opération d'ordre budgétaire ainsi définie :

C/775 1 068,00 €

C/675 3 648,26 €

C/776 2 580,26 €

C/2188 3 648,26 €

C/192 2 580,26 €

C/2313-129 1 068,00 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

9-Demande en vue d'obtenir le classement au titre des Monuments historiques de l'Eglise et du Château

3 abstentions

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il s'est rendu à l'église avec M. le Conservateur des Monuments Historiques. Après la visite de l'édifice et l'inventaire des objets qui s'y trouvent, une éventuelle demande de classement au titre des Monuments Historiques a été envisagée. Après discussion, le Conseil municipal décide d'adresser à la DRAC la dite demande ainsi que pour le château.

10-Questions diverses

1°) Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2001 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers.

2°) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Rémi VRIGNON, emploi-jeune, effectue actuellement une enquête auprès des foyers sur le recyclage et le tri.

3°) Le maire rappelle au Conseil municipal que l'enquête publique pour déclassement d'un chemin rural aux Deaux est actuellement en cours.

4°) Il fait également savoir que du matériel informatique complémentaire a été installé à l'école, ainsi que du mobilier récupéré au Dépôt du Conseil Général.

Fait et clos le même jour et ont signé au registre tous les membres présents.

Etat civil



Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Flavien Jean-Christian DAVI né le 11 juin , fils de M. et Mme Philippe DAVI, 11 Chemin des Pins
- Tom Tané CHATELIER né le 13 juin, fils de M. et Mme Richard CHATELIER, 2 Impasse de la Petite Fosse
- Léo Charlie TREPIER né le 22 juin, fils de M. TREPIER et Mme Sandra DEMAZOIN, 63 chemin de Montvollant
- Chloé VALENCON née le 1^{er} août, fille de M. et Mme Patrice VALENCON, 72 B Route du Val de Charente
- Hugo Flavien AUDIGET né le 8 août, fils de M. et Mme AUDIGET, 25 Chemin des Guilloteaux

Mariages

Bussac-info présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

- Sabine ANTONIN et Christophe BIREBENT qui se sont unis le 15 juin 2002
- Séverine FEYZEAU et Sébastien BUFFIER qui se sont unis le 6 juillet 2002
- Florence BERGER et Stéphane DAMART qui se sont unis le 10 août 2002
- Valérie BALDAN et Reynald GAUTREAU qui se sont unis le 17 août 2002

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- André Raymond CAPERAA, habitant 18 Chemin de la Grand'Porte et décédé le 30 juin 2002 à Saintes.
- Léon Jean LEFEUVRE, habitant 5 Chemin du Bois Morineau et décédé le 2 juillet 2002 à Saintes.
- Georges Albert Adrien MOREAU, habitant 24 Chemin des Motillons et décédé le 3 juillet 2002 à Saintes.
- Henriette Lucienne CLERC, habitant 41 Chemin des Pins et décédée le 22 juillet 2002 à Vaux sur Mer.

Inscriptions sur les listes électorales

Elles sont reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2002. Les jeunes arrivés à leur majorité sont normalement inscrits d'office, suite aux renseignements communiqués par l'INSEE. Ils sont toutefois invités à venir s'en assurer en Mairie.

Lors de la refonte triennale de mars 2003, il sera établi une nouvelle carte à chaque électeur.

Recensement militaire

Il est obligatoire à 16 ans pour les filles et les garçons.

Jeunes gens nés en septembre, octobre, novembre et décembre 1986, présentez-vous en mairie, munis du livret de famille dès la date anniversaire de vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour pouvoir assister à la journée d'appel à la préparation à la défense mais aussi pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi que pour être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans .

Vie paroissiale

A Bussac, l'église étant dédiée à Notre-Dame de l'Assomption, Marie a été priée et sa fête célébrée par une messe anticipée le mercredi 14 août à 18h30.

Cette messe était dite par le Père Gérard Boudeau et animée à l'orgue par Emmanuelle Labbé, en présence d'une nombreuse assistance.

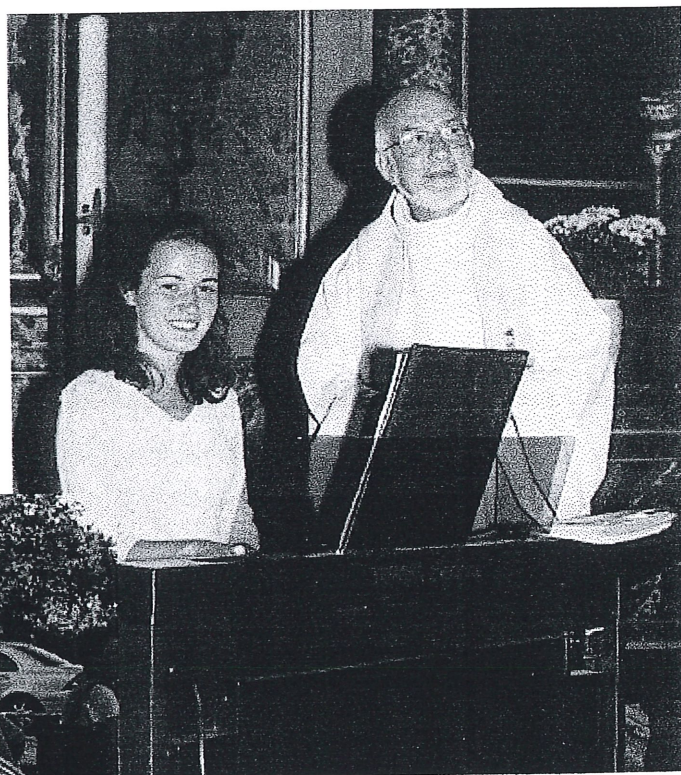
Nous avons pu admirer le retable de cette église fraîchement repeint ainsi que le tabernacle et l'autel admirablement restaurés.

A l'issue de cette messe un verre de l'amitié a été partagé, Monsieur le maire et une partie de son conseil nous ayant fait l'honneur de leur présence.

Le temps, particulièrement beau et serein ce soir-là a permis à une vingtaine de paroissiens de pique-niquer sur la place de l'église.

Pour terminer cette soirée, Loïc est allé chercher son accordéon et a joué quelques airs connus de notre région.

Melle Emmanuelle Labbé
et le Père Gérard Boudeau



Repas champêtre devant l'église,
en présence de M. le Maire



Nouvelles de l'école

CONSEIL D'ECOLE DU 24 JUIN 2002

Présents : Mme Ganthy - Mme Ferrer - Mr Ferrer - Mr Coudray - Mme Boquet
Mme Pubert - Mr Dourthe - Mr Gaucher - Mme Cancianni - Mme Pobel -
Mr Gueraud - Mme Moreau - Mme Roux - Mme Peron - Mme Bruneteau - Mme Bretau
Mme Bariteau .

Excusés : Mme Guée - Mme Guicheteau - Mr Bureau .

Absent : Mr Begodeau .

Secrétaire : Mme Bariteau

I) LECTURE DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ECOLE DU 22 MARS 2002

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité . Mme Pubert rappelle qu'une précision a été omise concernant les apports en laitage. L'équilibre alimentaire d'un enfant doit être pensé sur une journée, l'affichage des menus permettant que les parents complètent les apports en produits laitiers s'ils le jugent utile .

II) PROJET D'AMENAGEMENT DES COURS

Mr Dourthe signale que le projet n'a pu bénéficier cette année de subvention d'état . Plutôt que de procéder à un aménagement réduit Mr Dourthe suggère de reporter le projet et de solliciter une nouvelle demande de subvention pour l'année prochaine . Parallèlement ces besoins seront portés au budget communal 2003 pour permettre l'aménagement des cours même si les subventions de l'état manquaient de nouveau . Le coût du projet s'élevait à 25342 euros . Pour cette année Mr Dourthe propose d'installer des bancs autour des arbres .

III) ENTRETIEN, TRAVAUX ET ORGANISATION DES LOCAUX

Les instituteurs font état des besoins en tables en primaire et en maternelle . Il serait peut-être possible de récupérer d'anciennes tables d'Agrippa d'Aubigné . Un état des lieux des besoins et des solutions est programmé entre Mme Pubert et les instituteurs le 28 juin 2002 . Début juillet une visite est prévue au dépôt du conseil général afin de récupérer du matériel et du mobilier manquant . Mme Ferrer rappelle qu'il serait souhaitable d'installer un rideau pour protéger du soleil et qu'il lui manquerait des tables adaptées aux petits .

IV) PREPARATION DE LA RENTREE 2002

Effectifs :

Petite section : 4 enfants nés en 2000 - 13 enfants nés en 1999

Total petite section : 17 enfants

Moyenne section : 15 enfants

Grande section : 13 enfants

CP : 14 enfants - CE1 : 8 ou 9 enfants - CE2 : 10 enfants

CM1 : 20 enfants - CM2 : 16 enfants

Informations locales

Répartitions :

Classe de Mme Boquet :

PS : 17

MS : 15 dont 7 plus jeunes toute la journée et 8 plus âgés l'après midi pendant la sieste des PS

Classe de Mme Ferrer :

MS : 8 (plus âgés) le matin et de 16h à 16h45

GS : 13

Mme Ferrer demande ¼ d'heure supplémentaire à Mme Breaud le matin (le temps de la mise du couvert) pour préparer les documents pour sa classe . Mme Breaud sera dans la classe de Mme Ferrer le matin et celle de Mme Boquet l'après midi jusqu'à la récréation de 16h pour retourner dans la classe de Mme Ferrer .

Mme Audoux sera présente tous les matins et Mme Vincendeau tous les après midi dans la classe de Mme Boquet . Cette organisation a été décidé pour qu'à partir de la prochaine rentrée les enfants soient moins perturbés par l'alternance du personnel ATSEM .

Classe de Mme Ganthy : CP : 14 - CE1 : 8 ou 9

Classe de Mr Coudray : CE2 : 10 - CM1 : 10

Classe de Mr Ferrer : CM1 : 10 - CM2 : 16

Date de la rentrée : 3 septembre 2002 pour les enfants de MS au CM2 et le jeudi 5 septembre pour les PS . Deux instituteurs assureront la classe de CP-CE1 : Mme Ganthy et une autre personne . Mme Ganthy informe qu'elle partira en stage du 27 septembre jusqu'au début du mois d'octobre .

V) BILAN DES POINTS ABORDES PENDANT L'ANNEE

Correspondance avec l'école de Kabara : le courrier des enfants africains est enfin arrivé au bout de trois mois , temps qu'il leur a fallu pour réunir l'argent nécessaire pour régler les frais d'envoi. Mme Ganthy a émis l'idée de leur faire parvenir à l'avenir un mandat pour couvrir ces frais . Elle demandera conseil à Mme Gandais .

La correspondance avec le collège arrive à son terme . Le 25 juin 2002 les CM2 vont être reçus par leurs « parrains » 6ème et partager avec eux une journée où ils participeront à des cours , déjeuneront ensemble et découvriront les locaux et activités au sein du collège .

Inventaire des sorties effectuées :

- Visite du musée de l'échevinage : PS – MS
- Sortie en gabarre et visites des musées présidial et de l'échevinage : CM1 – CM2
- 3 rencontres USEP : 3 demi journées en avril, mai et juin
- sortie cinéma (Mr Batignol) : CM1-CM2
- Sorties découverte de l'équitation : classes de Mr Coudray et Mr Ferrer plus une demi journée découverte nature (idem classes de Mr Coudray et Mme Ferrer).
- Visite à la ferme chez Mme et Mr Ploquin éleveurs caprins et producteurs de kiwi à Taillebourg : classes de Mme Ganthy et Mr Ferrer

En ce qui concerne les sorties piscine, remplacées cette année par les sorties équitation, elles auront lieu l'année prochaine sur 8 séances réparties sur deux mois .Elles concerneront les classes de CP et CE1 . En fonction des disponibilités , 8 séances supplémentaires pourront

Informations locales

être organisées à raison de 4 pour les CE2 et 4 pour Les CM2 parallèlement aux séances de CP-CE1 .

Projets d'école :

Tous les projets ont été menés à terme :

- Les élèves ont eu l'occasion de mettre en œuvre leur projet musical lors de la fête de l'école le 22 juin .
- La fresque de l'école relevant du projet artistique des élèves de la petite section au CM2 sera inaugurée le 28 juin . Le thème est la rivière et un hommage à Gustave Courbet .

Réseau d'aide :

Cette année 11 enfants de maternelle ont profité d'une aide directe en atelier et 5 enfants du CE1 au CM2 ont bénéficié d'une rééducation pure avec Mme Cancianni qui a reçu toutes les familles . Mr Buchard a apporté un soutien individualisé à une dizaine d'enfants . Le siège du réseau d'aide installé à Nicolas Lemercier va être transféré au Maine Alain à Chaniers en 2003 pour couvrir un secteur encore mal défini. En attendant la finition des travaux la ville de Saintes permet d'utiliser les locaux de Nicolas Lemercier pour stocker leur matériel dont une partie appartient à la ville de Saintes .Mme Cancianni rattachée à ce nouveau secteur souhaite continuer à travailler en collaboration avec les instituteurs de Bussac . Mr Buchard est nommé à St Porchaire . Il se pourrait qu'un psychologue scolaire soit intégré dans le réseau d'aide .

Bilan fête de l'école :

<u>Dépenses</u> :	Mégafête	113.25 euros
	Gifi	208.04 euros
	Intermarché	11.01 euros
	Glaces	10.76 euros
	Bouquets	50.00 euros

TOTAL 393.87 euros

<u>Recettes</u> :	Vente de tickets	832.84 euros
	Buvette	175.50 euros
	Programmes	65.20 euros

TOTAL 1073.54 euros

Soit un solde de + 680.48 euros

Bilan des animations interclasses :

Participation : 1^{er} mois : tchook-ball : CE1-CE2 20 élèves

CM1-CM2 15 élèves

2^{ème} mois : tennis badminton : CE1-CE2 15 élèves

CM1-CM2 4 élèves

Les animations interclasse conduites par Thierry Gueraud ont permis à 54 enfants volontaires de participer à des activités telles que le tchook-ball et le badminton. Le premier mois les CE1 et CE2 participaient le lundi et les CM1 CM2 le vendredi . le deuxième mois le faible effectif des CM1 CM2 inscrits a conduit à la fusion des 2 groupes d'élèves qui ont profité de deux séances par semaine . Mr Gueraud regrette le faible taux de participation de la part des grands et qu'il n'a pas pu mettre en œuvre le permis à points de bonne conduite comme il le désirait . La sanction telle que le service des petits au réfectoire n'était pas possible, par contre, si un enfant ne respectait pas les règles il était renvoyé dans la cour de l'école .Il y a eu une bonne adhésion de la part

Informations locales

des plus jeunes . Le conseil a décidé la reconduction de telles animations qui d'une part, permettent de réduire l'effectif des élèves dans la cour de 12h à 13h et d'autre part permettent de développer certaines valeurs sportives et civiques chez les participants .

Mr Gueraud conclut que 2 séances par semaine sont suffisantes et peut-être instaurer un essai sur un nouveau sport (vélo, pétanque, échecs, ping-pong) . Le tarif serait environ de 457 euros pour 27heures d'animation . La commune mettrait à disposition la salle de tennis de table en cas d'intempéries .

VI) QUESTIONS DIVERSES

En ce qui concerne la sécurisation du garage à vélos il est proposé éventuellement de déplacer le portail ce qui paraît difficile car cela bloquerait l'accès au compteur par les usagers de la salle municipale . L'agrandissement et l'accès uniquement par les élèves de l'école est indispensable, il faudra donc réfléchir à l'installer peut-être dans l'enceinte de l'école .

Fin de séance du conseil d'école à 20h30

La secrétaire : S . Bariteau

Musique et danse pour la fête 2002



Le samedi 22 juin 2002, dès 15h, tous les parents et les familles s'étaient réunis dans la salle municipale pour assister aux spectacles de fin d'année. Et comme d'habitude, la salle n'était pas trop grande !

Les petits de maternelle sont entrés les premiers en scène, certains très intimidés, d'autres faisaient coucou à leurs parents. Ils ont chanté différentes comptines et dansé deux danses traditionnelles. Les moyens prenaient leur rôle très au sérieux.

Ensuite ce fut un conte musical « Dans la mangrove » pleins de sons bizarres créés par les élèves de GS-CP avec l'aide de l'intervenante en percussions, Orlane Étourneau.

Puis nous avons été transportés dans un vieux château hanté, plein de sorcières et de fantômes par le conte « Royaume Voix d'or » inventé par les CE1-CE2. Mme Leber avait aidé pour la partie chantée.

Les CE2-CM1, qui une semaine auparavant, ont déjà chanté avec le Chœur de l'Abbaye aux Dames dans l'église du même nom, nous ont régalié avec des chants très bien interprétés. Ils étaient dirigés par Mme Leber.

Puis les CM1-CM2 ont clôturé ce spectacle avec un ballet créé par les élèves, sur le thème du fleuve et du voyage à travers les paysages de l'Europe de l'est, sur la musique de Smetana « La Moldau ». Les chants avaient été appris lors des interventions de Mme Leber, les lundis de janvier à juin.

Les spectateurs ont beaucoup applaudi même si dans le fond de la salle on n'entendait pas très bien !

La seconde partie de la fête de l'école s'est déroulée dans la cour, avec la kermesse, ses stands et jeux divers. Il faisait beau, et tous petits et grands ont participé activement.

A noter, la présence d'anciens élèves pour aider à tenir les stands car les parents n'étaient pas assez nombreux.... Peut-être la coupe du monde y était-elle pour quelque chose !

Mais ce n'était pas fini, au cours de la soirée, pour la fête de la musique organisée par le Foyer rural et la municipalité, les enfants de l'école présents ont chanté « J'aime mon village » ! Encore une fête de l'école terminée et vive la fête 2003 !

Création de fresques à l'école

L'école Gustave Courbet ne pouvait pas porter ce nom si elle ne se dotait pas de créations plastiques. Par ailleurs, le préau restait le seul lieu qui n'avait pas été rénové. D'où l'idée de créer une fresque en l'honneur de Gustave Courbet et de la peinture en général.



Mais une fresque unique avec des peintres de 3 à 11ans, cela nous a paru difficile à réaliser, aussi nous avons choisi la solution de faire un panneau par classe.

Toute l'année scolaire, les enfants ont découvert le paysage dans l'histoire de la peinture et se sont essayé à différents styles. Puis il a fallu choisir un thème, montrer un projet, garder ce que chacun avait fait de mieux afin de créer un ensemble cohérent.

Les petits de la maternelle ont peint la jungle à la façon du Douanier Rousseau, les GS-CP ont reconstitué la mangrove de leur conte musical dans laquelle ils ont placé des personnages des albums étudiés et des tableaux de Courbet. Le panneau des CE1-CE2 montre l'atmosphère de leur château imaginaire, les CE2-CM1 ont préféré le Château de Bussac vu depuis la gabarre sur la Charente, clin d'œil au voyage du printemps et les CM1-CM2 ont choisi de voir la Charente à travers le regard et la palette du Douanier Rousseau. Au cours de la réalisation, nous avons eu l'aide ponctuelle de Juliette Rouget,

intervenante de la CDC, qui nous a apporté quelques conseils et qui a présidé à la mise en place des panneaux le vendredi 28 juin entre 10h et 12h. Donc tous les enfants ont été réunis sous le préau, les fresques ont été posées par Stéphane, notre employé communal, sous le regard de Juliette.

Ensuite, M le Maire est arrivé ainsi que Mme Pubert, et des parents, alors chaque classe a présenté son panneau et a répondu aux questions.

Puis tous les parents ont été invités à venir voir. Et vous, les avez-vous vues, les fresques du préau de l'école ? Trouvez une occasion de venir les admirer !

Des ateliers sports A l'interclasse

Durant le dernier trimestre de l'année 2001-2002, Thierry Guéraud que nous connaissons bien parce qu'il nous fait des ateliers d'orientation et de VTT, est venu deux jours par semaine, le lundi et le vendredi, de 12 h à 13h, nous proposer des ateliers de sport. Le lundi, c'était pour les CE et le mardi, c'était pour les CM. On y allait si on avait envie mais on devait s'engager pour une période entière.

La première période, c'était un sport collectif, le Tchouk Ball et pendant la deuxième période, c'était du tennis et du badminton.

Les CE ont été nombreux à s'engager et ont été contents de participer à ces activités nouvelles pour eux.

Les enfants aimeraient bien que ça continue car ils découvrent de nouveaux sports, ils ne s'ennuient pas pendant cette récréation un peu longue et la cour est plus calme pour les autres.

Des vêtements oubliés

A la fin de chaque année scolaire, de grandes quantités de vêtements restent oubliés de leurs propriétaires, à l'école. Souvent des vêtements sont neufs et non marqués. Aussi début juillet, j'en fais un carton et je le porte aux « objets trouvés » de la mairie. Là, les parents peuvent aller les chercher pendant l'été.

Au bout de quelques années, nous portons les pauvres abandonnés à des œuvres caritatives.

Donc, dès qu'un vêtement est manquant, venez voir à l'école, informez les maîtres et le personnel, allez à la mairie pour retrouver un plus ancien ...

La directrice

Nouvelles de la bibliothèque

1) Visite des stagiaires BDP

Chaque année la bibliothèque départementale de prêt (BDP) organise un stage de formation pour les animatrices de bibliothèque. L'année passée deux d'entre nous l'avaient suivi. A chaque fin de stage les stagiaires visitent une bibliothèque (nous avons visité Saujon.). Cette année la bibliothèque de Bussac a été choisie par la BDP afin d'illustrer le stage. Fin juin nous avons donc accueilli une quinzaine de stagiaires accompagnées de Béatrice Aize directrice adjointe pour la visite de nos locaux. Elles nous ont posé de multiples questions (subventions, installations, choix des livres, organisation, bébés lecteurs et matériel). Nous avons continué de discuter autour d'un café ou d'un thé servi avec des petits gâteaux secs.

2) Vous êtes venus nombreux cet été.

Nous avons peur que les lecteurs désertent la « bibli » pendant les vacances, et bien non ! il y a même eu des nouvelles inscriptions. Il y a maintenant 190 lecteurs fréquentant la bibliothèque pendant les heures d'ouverture au public.

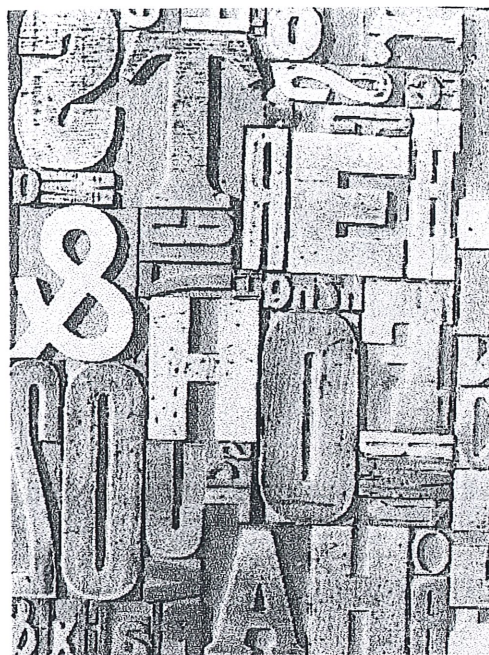
Horaires d'ouverture : Mercredi et Vendredi de 16h30 à 19h
Tel : 05 46 97 18 14 aux heures d'ouverture

3) Appel aux volontaires.

La bibliothèque fonctionne grâce à des bénévoles qui parfois s'essouffent un peu. Si vous aimez les livres n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

4) Passage bibliobus.

Le 10 septembre il y aura un échange d'environ 600 livres. A propos n'oubliez pas de rapporter les ouvrages empruntés dès que possible.



5) Bébés lecteurs (3mois 3ans)

Dates prévues : vendredi 27 septembre, vendredi 4 11 18 et 25 octobre de 10h30 à 11h30.

Renseignements et inscriptions à la bibliothèque aux heures d'ouverture.

6) Point multimédia

La micro-informatique est maintenant présente partout. Elle est un puissant moyen de création, de récréation, et de communication accessible à tous.

Elle permet d'étendre les possibilités des disciplines traditionnelles de loisirs , comme par exemple le dessin, la musique, la photo ou la vidéo, de se distraire par une grande variété de jeux, elle permet également par réseau internet de satisfaire le besoin de découverte et de curiosité.

La section micro-informatique de Bussac est ouverte le mercredi et le vendredi de 16h30 à 19h, pour des échanges d'expériences, d'idées, des conseils d'utilisation ou même d'achat d'un micro-ordinateur.

A bientôt.

**INFO DE LA DIRECTION
DEPARTEMENTALE DE
L'ÉQUIPEMENT**



A la demande du Conseil Général de la Charente-Maritime, mon service est chargé de faire enlever les arbres morts ou déstabilisés sur les berges de la Charente, par l'entreprise CHOIGNOT. Les travaux doivent débuter la deuxième quinzaine d'août.

Vous serait-il possible d'informer vos administrés afin que les propriétaires concernés se fassent connaître en précisant, qu'en tout état de cause s'ils refusaient l'intervention, les arbres issus de leur propriété devraient être retirés du lit ou de la servitude, à leur charge avant le 15 décembre 2002.

INFORMATION

La garderie péri-scolaire est ouverte
le lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 17h30 à 9h00
et de 16h45 à 19h00.

**LA COMMISSION DES MENUS
DE L'ÉCOLE VOUS
PRÉCISE QUE...**

L'apport quotidien de calcium, de vitamine D et de protéines sont essentiels à chaque catégorie de la population pour construire et entretenir ses os et ses dents.

Les besoins conseillés en Calcium sont :

- Enfants 4-9 ans : 800 mg/jour
- Enfants 10-12 ans : 1000 mg/jour

- Adolescents 13-19 ans : 1200 mg/jour
- Adultes : 900 mg/jour
- Femmes de plus de 55 ans : 1200 mg/jour
- Femmes enceintes ou allaitant : 1000 mg/jour
- Personnes âgées : 1000 à 1200 mg/jour

Les produits laitiers sont incontestablement la plus importante source de calcium devant les légumes, les fruits et certaines eaux minérales :

- 1 yaourt nature : 200 mg
- 30 gr d'emmental : 300 mg
- ¼ litre de lait : 300mg
- 1/8^{ème} de camembert : 120 mg

Pour élaborer des menus de collectivité, il est nécessaire de tenir compte de plusieurs contraintes : le nombre de plats par repas, le coût, le nombre de personnel de restauration, le goût et le plaisir des consommateurs.

Au cours des commissions de menus, nous nous efforçons d'inclure le plus souvent possible dans les repas, un aliment riche en calcium .

Ainsi, notre but est atteint quand nous mettons une béchamel, de la mimolette ou de l'emmental dans une salade, un flan, un yaourt, du râpé sur les coquillettes ou du fromage à pâte ferme en dessert. Nous bannissons les fromages mous (pourtant pratiques et intéressants économiquement) comme la Vache qui Rit, le Gervais, le Kiri qui sont pauvres en calcium .

A l'école, sur quatre repas, nous assurons l'apport de deux ou trois produits laitiers. Il ne faut pas oublier que l'équilibre alimentaire s'établit petit à petit sur la journée voire la semaine et que la présence d'un dessert autre qu'un produit laitier se justifie aussi.

Un enfant devrait manger à chacun de ses quatre repas une excellente source de calcium ; si ce n'est pas le cas, on peut doubler l'apport à un repas (râpé sur le plat de résistance et yaourt en dessert par exemple) ou compenser ponctuellement par un ou deux verres d'une eau minérale riche en calcium (Hépar ou Contrex : 50 mg pour 100ml).

*Laurence Meyze, diététicienne,
Et Conseillère municipale.*

Le point sur les travaux

Quatrième tranche du lotissement des grands champs : on ouvre...

Les travaux de viabilisation, réseaux et voirie, ont débuté en juillet et sont terminés malgré les conditions météo de l'été. Les délais prévus par l'entreprise Gaudy-Bonneau ont été tenus.

L'urbanisation de cette dernière tranche du lotissement des Grands Champs va donc pouvoir débuter, 5 maisons individuelles et 8 logements HLM seront construits, les premiers coups de pioche devraient être donnés d'ici peu.

En juillet les travaux de mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom ont débuté Chemin de la Grave. L'entreprise Rivet a terminé les travaux de génie civil. A partir de septembre les raccordements des riverains seront effectués et les 10 candélabres prévus seront posés. La dernière phase de l'opération consistera à déposer l'ensemble des poteaux existants. Cette opération avait été initiée par l'équipe municipale précédente en 1997. Il aura donc fallu 5 ans avant d'assister à la réalisation des travaux.

La première phase du programme d'entretien annuel de la voirie communale s'achève. Cette année pas moins de 45 tonnes d'enrobé à froid ont été déposées par Jean-Louis Faveau épaulé par Ghislain Péault, Stéphane Pasquier ou Rémi Vrignon afin de réparer les trous et les déformations des chaussées. Cette opération fastidieuse, car elle se fait manuellement, est indispensable car elle permet de stopper la dégradation du revêtement de la chaussée.

En septembre, le Syndicat des Chemins viendra remettre à neuf le chemin des Deaux jusque Chez Judet et le Chemin Haut des Moulins.

Enfin, ce même Syndicat, viendra terminer le programme par l'épendage du « point à temps automatique » qui permet de stabiliser les parties les plus dégradées.

Pour le reste la météo de l'été a favorisé le développement de la végétation, il y a donc beaucoup à faire sur les bords de routes, dans les chemins, dans les fossés et dans les villages. Les employés communaux auront un automne chargé.

Des problèmes d'écoulement d'eaux viennent d'être résolus au croisement du Chemin des Chaumes et du Chemin des Pins par la pose de buses et la construction d'un regard par les employés communaux.

La mairie bénéficie depuis cet été d'un système d'assainissement autonome tout neuf qui vient remplacer l'ancien qui devenait défectueux. En matière d'assainissement il est normal que la mairie montre l'exemple...



Dans ce domaine, en partenariat avec le Syndicat des Eaux, la commune vient de lancer la finalisation de l'étude de zonage dont les conclusions tiennent compte de la nature des sols et du type d'habitat pour apporter des réponses techniques en matière d'assainissement.

Les employés communaux ont profité des mois de juillet et d'août pour effectuer un maximum de travaux d'entretien à l'école : peinture, réaménagement des classes, mobilier, sable, trottoirs et clôtures extérieures, etc ...

Travaux en attente : plusieurs projets devraient voir le jour dans les prochains mois:

Sécurisation de l'entrée de l'agglomération de Bussac en arrivant de Saintes.

Réalisation d'une piste cyclable entre la Route de Beauchail et le chemin de la Closnerie.

Mise en souterrain des réseaux EDF et France Télécom de La Croix au Vieux Bourg.

Pose de six points d'éclairage public supplémentaires dans divers secteurs de la commune.

Pose d'éclairage public jusqu'au terrain de boules et sur le parking de la salle municipale jusqu'au fronton.

Rénovation de la fontaine des Guilloteaux et du petit patrimoine communal.

Création d'un circuit de randonnée de 12 kilomètres.

Ces différents dossiers étudiés et inscrits au budget par la commune sont en cours d'instruction dans les différents services (DDE, Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural, SAS, Communauté de Commune).

DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE BUSSAC SUR CHARENTE

Le Maire de la Commune de BUSSAC SUR CHARENTE,

VU l'ARTICLE L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 213 du Code rural, modifié par la loi n°89-412 du 22 juin 1989 ainsi que les articles 213-1 A, 213-1 et 213-2 du même code ;

VU le décret n°76-1085 du 2 novembre 1976 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 octobre 1982 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre, dans l'intérêt de la sécurité publique, toutes mesures relatives à la circulation des chiens et notamment d'interdire la divagation de ces animaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Défense est faite de laisser les chiens fouiller dans les récipients à ordures ménagères ou dans les dépôts d'immondices.

Article 2 : Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière. Il en sera de même de tout chien errant, paraissant abandonné, même dans le cas où il serait identifié.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture.

Fait à BUSSAC SUR CHARENTE, le 22 août 2002

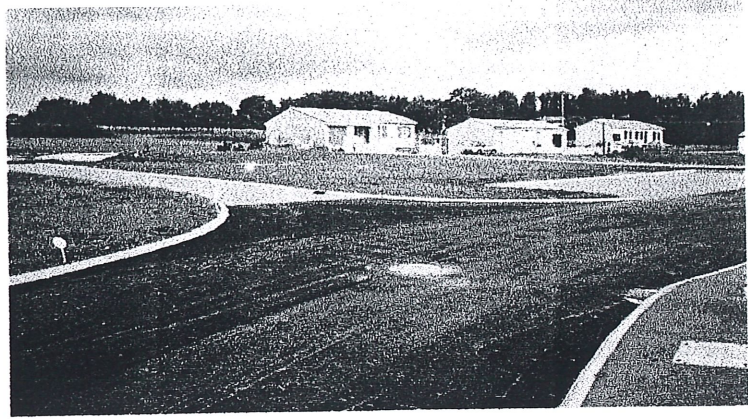
Le Maire, C. DOURTHE.

Pour en finir avec l'hécatombe routière, rendez-vous au

**FORUM DE LA SECURITE
ROUTIERE A CHANIERIS SAMEDI
12 OCTOBRE A PARTIR DE 14 H
PLACE DE LA MAIRIE**

Nombreux stands : voiture tonneau, test aux chocs, contrôle de la vue, désincarcération de véhicule accidenté, jeux de réseau sur ordinateur, point info drogues, alcool, médicaments. Lots à gagner et concert.

Viabilisation terminée pour la 4^{ème} tranche du lotissement des Grans Champs

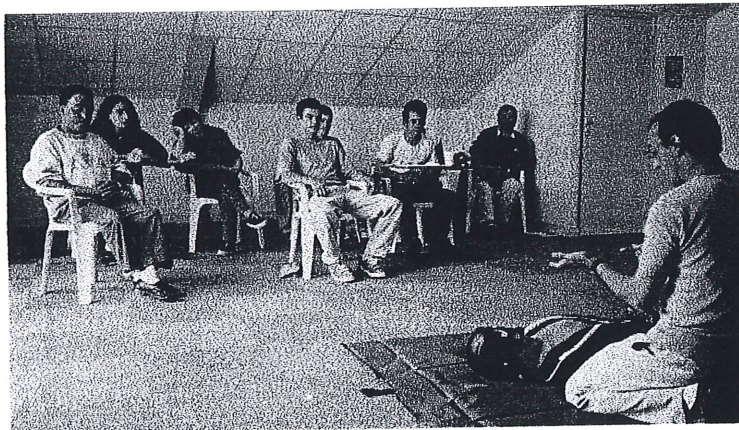


En quête de satisfaction

Depuis quelques semaines un jeune homme parcourt la commune : C'est le nouvel employé de la commune, Rémi. Il est chargé de valoriser l'espace rural et, entre autre, de réaliser une enquête sur le tri sélectif. Vous le verrez sans doute frapper à votre porte, si ce n'est déjà fait. Cette enquête a pour but de savoir si les bussacais sont satisfaits de l'organisation du tri sélectif et de la collecte, s'ils rencontrent des difficultés pour trier, etc... Rémi en profite pour vous informer des derniers changements sur le tri, vous donner des conseils si il y a besoin, bref, vous aider à mieux trier.

Les résultats serviront à se faire une idée plus précise des améliorations à apporter. Ils seront communiqués à la communauté de communes et paraîtront également dans le Bussac info. Nous pouvons d'ores et déjà vous dire que les bussacais sont dans l'ensemble, de bon trieurs et les féliciter pour cela.

Apprendre les gestes qui sauvent...



Les 29 Mai et 1^{er} Juin 2002, la municipalité a inscrit l'ensemble du personnel communal à une formation aux premiers secours administrée par l'Union Départementale des Premiers Secours. Celle-ci a eu lieu au 1^{er} étage de la salle municipale et a permis à chaque employé de se voir délivrer une Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
Chacun a reconnu l'importance de savoir pratiquer des gestes qui sauvent, surtout lorsqu'on se trouve être, comme la plupart d'entre eux, en contact avec le public.
Voyez comme ils sont attentifs ...

Informations locales

Cours de danse à Bussac

L'Atelier Chorégraphique de Saintes propose les cours suivants à la salle municipale de Bussac (sous réserve d'un nombre suffisant de participants.)

Le Mardi	Eveil à la danse	4/6 ans	17h15/18h	Classique	8/12 ans	18h/19h30
	Danses de salon ados/adultes		20h/21h30			
Le Mercredi	Funky Jazz	8/10 ans	14h/15h		12/16 ans	15h/16h30
	Hip Hop	8/10 ans	10h30/11h30			
Le Jeudi	Danse africaine ados/adultes		19h/20h30			

LE PETIT GUIDE DE L'O.P.A.H. DU PAYS SANTON

Pour tous renseignements s'adresser à :
Communauté de Communes du Pays Santon
Melle Sandrine COIRIER
Tél : 05 46 93 41 50 - Fax : 05 46 74 29 46
4, avenue de Tombouctou 17100 SAINTES



Les subventions disponibles

1 Propriétaires occupants

- Les subventions de l'ANAH pour les logements de plus de 15 ans occupés à titre de résidence principale. La subvention varie de 20% à 35% du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH, plafonné à 11 000 ou 13 000 € HT. Son attribution est conditionnée à un plafond de ressources.
- Une subvention de la ville de Saintes pour relancer l'accession à la propriété : prime de 1500 € destinée aux ménages primo-accédants pour des opérations acquisition- amélioration en centre-ville, et pour des logements comportant 2 chambres au minimum. Le montant HT des travaux doit représenter au moins 20% du coût HT de l'opération.
- Une subvention de la ville de Saintes pour la restauration de façades en secteur sauvegardé : 1000 €

2. Propriétaires bailleurs et locataires

- Les subventions de l'ANAH, de la Communauté de Communes et de la ville de Saintes, pour les logements de plus de 15 ans, destinés à la location pendant 9 ans minimum. Le taux de subvention dépend des engagements pris par le bailleur sur le montant des loyers après travaux. Le plafond de travaux subventionnables est déterminé par le nombre de logements réhabilités et de la surface habitable du projet.
3 types de subventions :
 - 20% du montant HT des travaux subventionnables. Le montant du loyer après travaux est libre.
 - 45% du montant HT des travaux subventionnables sur tout le périmètre de l'OPAH. Le montant du loyer est réglementé pendant 9 ans (convention entre le bailleur et l'Etat), et il ouvre droit à l'APL.
 - 55% du montant HT des travaux subventionnables sur des secteurs définis du centre-ville de Saintes, et pour des logements aménagés en T2 et T3. Le montant du loyer est réglementé pendant 12 ans (convention entre le bailleur et l'Etat), et il ouvre droit à l'APL.
- Les subventions de la ville de Saintes pour des opérations spécifiques, telles que lutte contre l'insalubrité (1500 € par logement), création d'accès indépendant aux logements dans les immeubles commerciaux, et travaux d'intérêt architectural.
- Une subvention de la ville de Saintes pour la restauration des façades en secteur sauvegardé : 1000 €
- Des subventions des communes pour la réhabilitation de logements vacants locatifs conventionnés dans les centres-bourgs (1500 € par logement).

Les travaux subventionnables

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises inscrites au registre du commerce ou du répertoire des métiers (fourniture et pose comprise)

- ⇒ Raccordements et branchements
- Gros-œuvre- charpente- couverture- zinguerie.
 - Ravalement de façade si l'immeuble fait l'objet d'autres travaux.
 - Ouvertures- menuiseries- contrevents.
 - Création d'ascenseurs ou d'escaliers.
 - Travaux d'aménagement et d'équipement relatifs à la sécurité des biens et des personnes .
 - Travaux d'aménagement et d'équipement en parties communes destinés au renforcement de la sécurité des biens et des personnes.
 - Travaux de peinture consécutifs à une réfection globale.
 - Travaux d'élimination des peintures et des revêtements contenant des sels de plomb.
 - Revêtement de sols y compris travaux préparatoires (chapes, isolation), l'exception des sols souples (moquettes, lino..) et dans les cadre d'une réfection globale.
 - Travaux d'élimination et d'isolation des matériaux contenant de l'amiante ou du radon.
 - Lutte contre les parasites xylophages : traitement préventif ou curatif ;
 - Curetage lié à des travaux d'amélioration avec des reprises induites.
 - Réfection de cour ou de passage dans un projet de restructuration ou de curetage en zone urbaine dense (sols, éclairages..).
 - Travaux de réhabilitation lourde d'immeubles transformés en logements.
 - Chauffage collectif.
 - Les diagnostics techniques (saturnisme, amiante, acoustique, thermique) sont subventionnables dès lors qu'ils sont suivis des travaux qu'ils préconisent.
 - Equipements sanitaires
 - Etanchéité des pièces humides
 - Ventilation- chauffage.
 - Electricité
 - Cloisonnement
 - Escalier etc....
- ⇒ Travaux d'accessibilité ou d'adaptation aux personnes âgées ou à mobilité réduite ou handicapées physiques : travaux d'accessibilité de l'immeuble, et d'adaptation du logement.
- ⇒ Travaux favorisant le développement durable :
- Economie d'énergie et d'économie d'eau : amélioration de l'isolation thermique, calorifugeage, équilibrage et régulation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, énergies nouvelles, matériels permettant le contrôle des dépenses d'eau etc....
 - Isolation acoustique : plafonds, parois, matériels bruyants etc....

Nota : les travaux recevables, quels qu'ils soient, ne sont subventionnables que dans la mesure où le logement locatif concerné est décent après travaux (3 éléments de confort).

RAPPEL :
NE JAMAIS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT
L'ACCORD DES SERVICES INSTRUCTEURS

CCAS

Noces d'or Au Val de Charente

Le 26 juillet 1952, Mr Grolaud et Mlle Tutard se disaient oui à la mairie du Douhet. 50 ans plus tard, une belle surprise leur était réservée. Leurs six enfants et onze petits-enfants les ont conduits en calèche à la mairie pour renouveler leurs vœux puis toute la famille et les amis se sont réunis à la salle municipale de Bussac pour fêter les noces d'or .

C'est là que nous avons retrouvé Jean et Renée encore tout émus par les



événements et passé avec eux un très agréable moment.

Après une brève escapade en Gironde, ce couple de charentais est venu s'installer à Bussac en 1960 et tous les deux continuent à nous faire partager leur gentillesse, leur simplicité et leur joie de vivre.

Nous leur adressons à nouveau nos plus sincères félicitations et comme promis, le rendez-vous est noté pour juillet 2012.



Aide aux devoirs

Comme chaque année, le CCAS a décidé de reconduire le service d'aide aux devoirs mis au service des collégiens de notre commune.

Les étudiants bussacais, actuellement en terminale (ou plus) intéressés pour assurer l'encadrement peuvent prendre contact en Mairie pour plus d'informations.

Un courrier a été adressé aux parents des collégiens d'Agrippa d'Aubigné . Si votre enfant n'est pas dans ce collège et que vous souhaitez être informé, faites vous connaître en Mairie.

Repas des aînés

Comme tous les ans, il aura lieu le 11 novembre. Devant le succès remporté l'an dernier par Eliane MARGELLI et son orchestre, nous avons décidé de renouveler son engagement pour cette année. L'ambiance est donc assurée pour tout un après-midi de fête. Les inscriptions parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres, merci de respecter les délais indiqués pour les retours en mairie afin nous faciliter l'organisation de cette journée.

Noces de Palissandre à la salle municipale



Je dois l'avouer, j'ai appris ce jour là que les noces de palissandre se fêtaient lorsqu'on atteignait 65 ans de mariage ..

Ce samedi 13 juillet 2002 Madeleine et Camille GRAVAILLAC étaient entourés de leur famille et amis pour fêter dignement cet événement à la salle municipale de Bussac.. En effet le 8 juillet 1937 (et oui !) Madeleine avait dit « oui » à Camille. Enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants se sont succédés et ce couple bien sympathique de bussacais a pu savourer l'accueil que tous leur avait réservé.

Madeleine, Camille, j'espère que dans 5 ans vous nous apprendrez comment se nomment les noces de 70 ans de mariage...

Noël solidaire

Le spectacle consacré au Noël solidaire aura lieu cette année le 7 décembre 2002 à 21h Parc des expositions à Saintes. Les personnes à revenus modestes ayant des enfants de moins de 14 ans voudront bien se faire connaître en Mairie avant le 10 octobre pour l'éventuelle attribution de places.(amener votre dernier avis de non imposition). Aucune place ne pourra être attribuée après cette date.



Ca c'est passé à Bussac

FETE AU VILLAGE : version 2002

Le public était nombreux place d'Oron la Ville le 24 juin dernier lors de la deuxième fête de la musique. Avec enthousiasme, nous avons tous battu la mesure avec les musiciens de l'ADMS, l'Association Mélodie, Johnny et son groupe et le jeune soliste Yohann ; nous avons fait quelques pas de danse folklorique avec les Drôles de Saintonge ; repris tous en chœur le refrain de l'hymne bussacais remis à l'ordre du jour par nos chanteuses favorites ; écouté avec attention nos jeunes écoliers ; partagé le trac de Virginie et d'Aurélien et souri devant l'aplomb du futur vainqueur de Star Académie.

A la tombée de la nuit, le feu de St Jean était allumé et les flammes ont dansé avec nous tout au long du bal animé sans relâche par Pascal Bégaudeau. L'ambiance était encore très chaleureuse lorsque les lumières se sont éteintes vers 1 heure 30. Les danseurs n'avaient guère envie de quitter la place mais rassurez-vous, ce n'était qu'un au-revoir... nous nous retrouverons l'année prochaine.

MERCI à tout ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête .

(M. Daniaud, Bruneteau, Bégaudeau ;;; et bien d'autres bénévoles).



De jeunes collégiens Oronais en visite à Bussac

Comment permettre aux jeunes Oronais et Bussacais de faire connaissance et d'envisager des échanges pour découvrir leurs régions respectives ? Là fut la question que se posèrent bon nombre d'adeptes du jumelage en ce mois de juillet 2001, lors du 20^{ème} anniversaire. En effet, les « pionniers » des comités de jumelage des 2 cités regrettaient de ne voir aucun jeune venir « grossir » leur rang.

Ce fut donc en cette fin d'année 2001 que l'on se promit de part et d'autre, de trouver un compromis. Et le projet a été exposé dans l'hiver : pourquoi des collégiens d'Oron et des Communes environnantes ne viendraient-ils pas rendre visite à leurs « homologues » Bussacais ? Quatre enseignants, très motivés, ont préparé, en étroite collaboration avec quelques membres du comité de jumelage BUSSAC-ORON et quelques élus, le séjour en Poitou-Charentes.

Séjour qui, ainsi qu'en témoigne l'article ci-dessous, a ravi nos jeunes hôtes :

« Ils étaient 45 adolescents, 4 enseignants et 2 chauffeurs. Ils ont parcouru quelques 2000 Km et via Poitiers et le Futuroscope, ils sont arrivés à Bussac en Charente-Maritime. Accueil chaleureux par la population, course d'orientation dans les environs du village, repas en commun, découverte de Saintes et ses vestiges gallo-romains ».

Il y a longtemps déjà que le comité du jumelage ORON-BUSSAC souhaitait un rapprochement des deux communes par l'intermédiaire de la « jeune génération ».

Puisse rester inscrite dans la mémoire de chacun des participants, une image ensoleillée entre ciel et mer, souvenir d'un coin de Charente-Maritime ».

Suite à ce témoignage très positif, nous souhaitons que nos jeunes Bussacais qui ont vécu ces moments de détente et de partage, conservent eux aussi dans leur mémoire et leur cœur de bons souvenirs et que les contacts se poursuivent pour que le jumelage demeure.

Cérémonie en souvenir du 8 mai 1945

Comme chaque année, les Bussacais se sont retrouvés, à l'invitation de la Municipalité, au monument aux Morts pour honorer la mémoire des Anciens Combattants de la Commune. A côté des adultes, les enfants de l'école, accompagnés par Mme la Directrice, se sont associés à cette manifestation et ont chanté la Marseillaise.

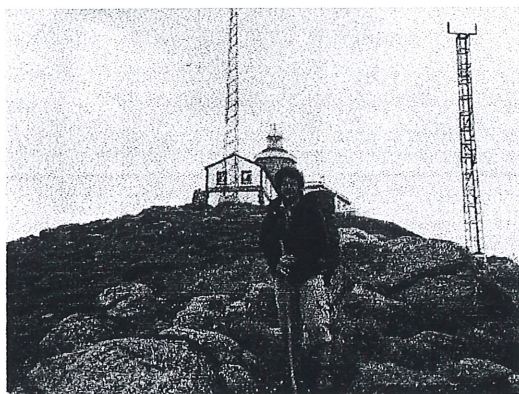


Une bussacaise à l'honneur...

1300km à pied ça use, ça use... les souliers de Marie-Christine POMMIER !!

Maire-adjoint de la précédente municipalité Marie-Christine est bien connue des bussacais.

On savait son goût pour la nature, la marche à pied, et qu'un peu de solitude n'était pas pour lui déplaire ...



Ces 3 paramètres réunis l'ont amenée à se lancer le défi suivant : prendre la route du pelerin de St Jacques de Compostelle, et ralié seule et à pied Bussac à Santiago ! Elle a eu la gentillesse de me confier son carnet de bord, tenu jour après jour durant son périple : Emotion, lieux magiques, rencontres inoubliables, tout est au rendez-vous dans ces quelques lignes jetées sur le papier...

Départ de Bussac : le 6 mai, Arrivée à Santiago le 23 juin ! et comme si ça ne suffisait pas, 3 jours de marche de plus pour aller voir la mer à l'extrémité ouest de l'Espagne !

Bel exploit sportif et belle aventure pour notre baroudeuse bussacaise qui, n'en doutons pas, est revenue avec plein de souvenirs dans la tête...

Délinquance sur la commune

Un certain nombre de vols ont eu lieu ces derniers mois à la salle municipale, au local de la pétanque, au foyer rural.

Chacun d'eux a donné lieu à un dépôt de plainte du Président du foyer rural et du Maire auprès des autorités compétentes (gendarmerie) et les enquêtes sont en cours.

Des tags sont apparus sur les murs et la même attitude a été adoptée.

La Municipalité est préoccupée par la présence de jeunes, parfois très jeunes, autour de la salle municipale ou ailleurs à des heures où ils devraient être à la maison.

Compte rendu de l'Assemblée générale du Foyer Rural de Bussac sur Charente

Vendredi 5 juillet 2002

L'assemblée générale débute à 20h45, en présence de m. Christophe Dourthe maire de Bussac

La présidente propose à l'assemblée une minute de silence à la mémoire de notre ami André Emerit, administrateur du Foyer rural, qui nous a quitté le 23 mars dernier.

Après cet hommage, la séance reprend par la lecture du rapport d'activité par le secrétaire.

RAPPORT D'ACTIVITE DU FOYER RURAL DE BUSSAC DE L'EXERCICE 2001/2002

*Depuis l'AG du 28 juin 2001 le Conseil
d'Administration s'est réuni 6 fois*

*Le 20/07 : avec des membres de la section foot pour
un achat important,*

*Le 10/08 : accord pour l'achat d'un arroseur, bilan de
la fête de la musique et du rallye*

*Le 07/12 : présentation par la section foot de leur
contrat de parrainage, préparation arbre
de Noël, vote du budget prévisionnel.*

*Le 10/12 : réunion avec le conseil municipal à propos
des futurs travaux dans les locaux.*

*Le 01/03 : rapport sur le fonctionnement des
sections, 2 projets : soirée cabaret et réception des
jeunes Oronais.*

Le 28/06 : préparation de l'A.G

Le 05/07 : Assemblée Générale

Le bureau s'est réuni 9 fois

*Le 05/10 : budget prévisionnel et calendrier de
l'association*

*Le 05/11 : divers comptabilité, préparation arbre de
Noël, questions sur un emploi salarié*

*Le 09/11 : réunion avec le nouveau bureau de la
remise en forme, établissement du budget
prévisionnel.*

*Le 11/01 : rapport sur les sections, prix des locations,
compte rendu de l'arbre de Noël,
préparation de l'accueil des
nouveaux Bussacais.*

Le 22/02 : préparation soirée cabaret,

*Le 19/04 : rapport sur les différentes activités
passées, préparation de la fin d'exercice.*

Le 03/05 : préparation AG et travaux sur le barnum

Le 13/06 : préparation de la fête de la musique

*Le 24/06 : compte rendu fête de la musique,
préparation du CA du 28 juin.*

ACTIVITES DU FOYER RURAL HORS SECTIONS

Le 28 juillet 2001 : rallye de Saintonge

*Le 16 décembre : arbre de Noël pour les enfants de
l'école de Bussac*

Le 22 février : accueil des nouveaux Bussacais.

*Le 09 mars : participation à l'AG départementale à
TESSON*

Le 16 mars : soirée cabaret

*Le 22 juin : fête de la musique en collaboration avec
la municipalité.*

Le 05 juillet Assemblée Générale.

ACTIVITE DES SECTIONS

BOULE BUSSACAISE

Année 2002

28 licenciés

8 concours communaux ouverts à tous

2 concours officiels

Rencontre amicale entre la CIT Alcatel et Bussac

*en juin 2002 sortie des licenciés sur la Charente à
bord du Palissy avec déjeuner au Moulin de la Baine*

Participation du club à la coupe de France

*Des actes de vandalisme répétés ont eu lieu dans et
hors des locaux dont fracture par deux fois de la
serrure*

FOOTBALL

Bilan débutants

*7 en début de saison, puis douze en janvier (3
deuxième année, 4 1ere année et 5 pré débutants)*

*10 sur douze était présents aux entraînements du
mercredi, un exemple à suivre pour les seniors.*

*Ils ont participé à 14 plateaux, dont 2 à Bussac 1^{er}
décembre et 30 mars.*

*La saison s'est terminée par la journée nationale à st
Porchaire le 25 mai (120 joueurs)*

Bilan poussins

*10 joueurs du même âge ce qui est encourageant
pour l'avenir*

*L'équipe a fait une grande année sportive, et l'an
prochain grâce à trois débutants qui passent
poussins et à une participation en poussin 2 l'année
devrait être bénéfique.*

*Nous remercions tous les parents qui ont été
disponibles à chaque match.*

Bilan seniors

Championnat

*Cette année, nous avons eu un effectif de 27
joueurs. Mais certains ont très peu joué: pour des*

raisons professionnelles, des raisons médicales, et d'autres pour des raisons que l'on ignore encore.

L'équipe évolue en 2ème division et atteint son objectif qui était le maintien. Elle se classe 9ème avec 7 victoires, 4 résultats nuls, 11 défaites 44 buts marqués et 62 buts encaissés. C'est un classement très décevant au vu de l'effectif

Des joueurs n'ont pas payé leurs licences

Beaucoup de cartons rouges, attention l'an prochain licence à point.

Le club est en infraction avec le statut de l'arbitrage et ne pourra bénéficier que de 4 mutés.

Coupe Aunis Saintonge

Elimination au 1er tour par Landes

Challenge Aunis Saintonge

Elimination au 3eme tour par Beauvais-Crèssé sur un score sans appel de 10 à 0

Activités diverses

Le repas moules frites a eu lieu le 17 novembre 2001 et a réuni 92 convives

Le repas de fin d'année sportive s'est déroulé au mois d'avril: 50 personnes et une fois encore peu de joueurs

Pas de tournoi de sixte car le championnat n'était pas terminé

Le club s'est doté d'un arroseur automatique, la vente des calendriers et une tombola ont en partie payé cet investissement très lourd.

Avec l'accord de la municipalité nous avons pu apposer sur le terrain des panneaux publicitaires.

Un jeu de maillots nous a été offert par m. et mme Michel Chabot et Guillaume Jacques.

Et un grand merci à Philippe Roux, au nom de tout le club, pour sa disponibilité, non seulement pour nous, mais d'autres sections et qui doit nous quitter pour raison professionnelle. Nous le regretterons et bon courage pour la suite.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

70 licenciés GV

110 cartes du foyer vendues cette année

Deux cours de G.V. par semaine ont été assurés par nos deux animatrices:

Janine COSTE & Sylvie GAQUERE. .

Tous les mercredis de 19h à 20h cours de steps animés par Sylvie Gaquère

Les lundis, sorties pédestres préparées par Janine Coste et Robert Orgé 40 sorties de 12 km en moyenne soit environ 500 km de marche.

Du 3 juin au 8 juin séjour à Mauriac (cantal.)

Le 20 octobre 2001: repas fruits de mer qui a rassemblé 155 convives.

Le 12 mai: sortie annuelle de 15km en famille du coté de St Savinien 46 marcheurs et une 20 de plus à l'apéritif qui précédait le pique nique.

Les animatrices ont effectué 4 stages de formation continue.

L.I.A (light impact aerobic) à St Jean d'Angély.

Dépense énergétique et 3ème âge à Angoulins.

Musculation et musique à Angoulins.

Utilisation du steps en cardio, renforcement et stretching également à Angoulins.

Remerciement aux deux animatrices qui font preuve de professionnalisme dans leur bénévolat.

JUMELAGE

La saison 2001/2002 a commencé par le voyage en Suisse du 8 juillet au 14 juillet 2001 et c'était le 20eme anniversaire du jumelage. Comme d'habitude nous avons été très bien reçus.

Le 15 mai, le jumelage a participé, en association avec la municipalité, à l'accueil de jeunes Oronais de passage dans la région. Un parcours d'orientation leur avait été proposé, des jeunes gens de Bussac s'étaient joints à eux.

Un repas leur a été offert en soirée.

Un accompagnement dans l'île d'Oléron a été assuré par Roland Monget et Claude Mongne.

La soirée antillaise du 6 avril 2001 a été annulée faute d'inscrits.

La brocante ayant eu lieu le 2 juin elle n'a pas été prise en comptabilité pour l'exercice.

LABO PHOTO

Reportage photo pour l'arbre de Noël du 16 décembre 2001.

REMISE EN FORME

*La section Remise en Forme n'ayant pas remis son rapport celui ci se résume pour les activités connues à un méchoui le 14 juillet 2001, et une soirée couscous le 4 mai 2002.
65 adhérents.*

TEMPS LIBRE

Toujours pas de compte rendu d'activité, pourtant la section existe.

TENNIS

La section qui compte 5 licenciés, a engagé, pour représenter les couleurs de Bussac, une équipe en Championnat Départemental Seniors Printemps 2002 Light Hommes.

Ce tournoi s'est déroulé du 14 avril au 12 mai dans un climat cordial et sportif..

Les résultats sont les suivants : 4 victoires, 1 défaite.

Le trésorier J. Gauduchon est invité à présenter le rapport financier

Un document présentant le bilan comptable de l'exercice 2001/2002 est distribué aux membres de l'assemblée

total 25153.98 €

Le rapport financier est voté par l'assemblée.

Rapport moral :

Lecture du rapport par j.castillon.

Pourquoi ?

Je ne sais pas pourquoi, quand j'étais enseignante et mère de famille de 40 ans, j'ai éprouvé le besoin de répondre au questionnaire sur l'utilité d'un foyer rural au sein de la commune : sans doute parce que j'aimais les gens qui s'y trouvaient, que j'avais envie d'être avec eux et de me distraire avec eux par autre chose que mon métier.

Pourquoi lancer un jumelage et m'y tenir pendant plus de vingt ans ? Esprit d'évasion, exotisme au ras des frontières...

Pourquoi, lorsque Jojo a quitté la présidence du foyer rural, être restée dans le conseil d'administration ? Parce que des amitiés s'y étaient tissées et que je ne voulais pas laisser tomber. Pourquoi deux présidents, Joël et Raymond, m'ont-ils acceptée comme vice-présidente ? Peut-être parce que j'étais souvent disponible et prête à les remplacer lorsque leurs activités professionnelles les empêchaient d'assurer les réunions ou les manifestations.

Et alors, après ça, pourquoi ne pas terminer présidente quand on a autour de soi une bonne équipe bien constituée et cohérente : j'ai donc tout naturellement occupé ce poste et j'en ai tiré de grandes satisfactions, d'amitié d'abord avec la fête des 20 ans du foyer rural et ses quelques 350 invités et la semaine du 20^{ème} anniversaire du jumelage à Oron. Surtout, j'ai appris que diriger une association se faisait en respectant des lois rigoureuses : c'est la seule façon de faire avancer la vie associative.

Enfin, je me suis rendue compte que beaucoup de notions commençaient à me dépasser, mais qu'elles étaient très accessibles à des plus jeunes ou plus malins que moi (je pense entre autres à l'informatique et ses secrets !). De plus, les forces physiques ont des limites et quand je me vois obligée de plus en plus souvent, de faire appel aux autres pour réaliser ce que je faisais facilement il y a quelques années encore, je me dis qu'il est grand temps que « je passe la main ».

Mais je n'ai pas trop de crainte : l'équipe en place pour peu qu'elle soit renforcée de quelques bons éléments, est très capable de prendre en charge la destinée du foyer rural. Je reste toujours au Conseil d'Administration, disposée à aider mais sans poste de responsabilité : peut-être comme conseiller technique !....

Janine Castillon

Prix des cartes pour l'année 2002/2003

Proposition à l'Assemblée : Adulte 20 €

Enfant 10 €

Le trésorier fait remarquer que la part des cartes qui reste à l'association, après versement des cotisations ne couvre pas les frais d'électricité du foyer rural.

Après discussion, nous tombons d'accord sur le prix de 20 € et 10 € pour les enfants.

La proposition est mise au vote et adoptée par l'assemblée.

Appel à candidature pour le Conseil d'administration : il faut au moins 3 candidats pour remplacer P.Roux, R.Monget, et notre regretté André Emerit. Les autres membres sortant se représentent.

Sont candidats Marie-France Maquigneau, Claude Mongne, Jocelyne Lajoie, Martine Antonin, Jacques Gauduchon.

Le vote a lieu à bulletins secrets

Un membre de la section football pourra être coopté plus tard, dès qu'il sera connu.

Tous les candidats sont élus ;

La présidente remercie l'assemblée et souhaite à la nouvelle équipe bonne chance, puisque suivant son annonce, elle se retire de son poste.

Le bureau du Conseil d'Administration se réunira le 12 juillet pour l'élection du nouveau bureau.

La présidente nous offre le verre de l'amitié et se voit offrir un bouquet de fleurs et un présent pour marquer ses vingt ans de service actif.

Elle reste membre du C.A.

Le secrétaire J.P. Lajoie ,

Composition du bureau du Foyer Rural de Bussac sur Charente

Président	Jean-Paul Lajoie
Vice présidente	Guylène Boutinon
Secrétaire Général	Annick Jourdain
1 ^{er} secrétaire adjoint	Yves Pouponnot
2eme secrétaire adjointe	Martine Antonin
Trésorier Général	Jacques Gauduchon
Trésorière adjointe	Josette Dupas
Commissaires	Serge Labbé
	Marie-France Maquigneau

Le mot du président

Une saison s'est achevée, et nous avons fait le bilan de nos activités. Certes des investissements coûteux ont diminué nos ressources, mais le principal est la bonne gestion de notre association.

Mais aujourd'hui je voudrais remercier chaleureusement Janine Castillon pour son action auprès de nous.

Quand je dis son action je pense pluriel, car elle a été le ciment fort de toutes les sections et a toujours été le médiateur des bonnes et des moins bonnes situations.

Ceux qui la connaissent savent combien son dynamisme nous a emporté plus d'une fois.

Sa gentillesse et sa disponibilité de chaque instant vont nous manquer, et c'est de nouveau un des piliers du foyer qui s'efface.

Aujourd'hui Janine s'est retirée, pas complètement il est vrai, de sa fonction de dirigeant d'association.

J'ai la lourde tâche de lui succéder, et je ferai de mon mieux pour maintenir cet esprit qui anime celles et ceux qui ont fait vivre le foyer Rural de sa création à

aujourd'hui, 22ans déjà, au service de tous pour l'animation de notre commune.

Cette gestion est due à la rigueur de ses administrateurs mais également au sérieux des membres de l'association.

Je souhaite à Janine des journées paisibles, mais nous ne manquerons pas au besoin de lui faire appel, pour le meilleur il va s'en dire ;

Le président du foyer rural

Jean-Paul Lajoie

Responsable location cuisine

A compter du 1^{er} août 2002 Marie-France Maquigneau a en charge la location de la vaisselle et de l'état des lieux de la cuisine avant et après location.

Tel :05.46.93.35.17

LE RALLYE DE SAINTONGE EDITION 2002

Chaque année cette épreuve sportive rassemble bon nombre d'entre nous, adhérents et sympathisants.

Cette fois ci n'a pas fait défaut à la règle, car c'est une trentaine de personnes qui se sont bénévolement investies pour cette longue journée.

Certains ont fait appel à leurs relations, et pour disposer de matériel supplémentaire et pour le réparer ; d'autres ont assuré la tenue des postes d'entrées, le ravitaillement et, par cette forte chaleur du 27 juillet, le maintien au frais, dans des conditions délicates, des boissons. Il faut rappeler que la glace est une matière sensible.

Enfin cette journée s'est bien passée, et le Foyer Rural , pour remercier toutes les personnes qui ont participé activement à cette manifestation, organisera un repas convivial le 13 septembre salle du tennis de table, et là nous pourrons évoquer les anecdotes qui ont jalonné la journée.

Nous remercions également les propriétaires de terrains et les riverains qui nous ont gracieusement apporté leur soutien.

Le Foyer Rural.

Foyer rural

Lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet le prix des cartes a été fixé à :

- 20 € pour les adultes
- 10 € pour les moins de 16 ans.

C'est une cotisation qui augmente beaucoup, mais elle était figée depuis quatre ans ;
Cette cotisation donne accès à toutes les activités du foyer.

Tennis, tennis de table, remise en forme, gymnastique volontaire, jumelage, football, etc..

Il est toutefois rappelé qu'il faut s'acquitter du prix des licences sportives dans les sections qui sont affiliées à des fédérations. Ce rappel est malheureusement d'actualité car quelques membres oublient régulièrement leur porte-monnaie.

Section Gymnastique volontaire

Renouvellement du bureau :

Présidente : Annick Jourdain

Vice- présidente : Guylène Boutinon

Secrétaire : Stéphanie Le Saoût

Trésorière : Josette Dupas

Trésorière adjointe : Nathalie Monget

Correspondant : Jean Paul Lajoie

Horaires de cours :

Gym volontaire : mardi et vendredi de 18h45 à 19h45 ; les cours ont débuté le 06 septembre.

Step : mercredi de 19h à 20h.

Marche :

Rendez-vous Place d'Oron la Ville chaque lundi à 13h45. La 1^{ère} marche a eu lieu le 9/09 : les Essarts de St Porchaire.

Règlement des cotisations :

2 chèques à remettre lors des séances de Gym volontaire et step :

1 cheque de 20 € pour la carte du foyer rural et 1 ch7que de 17€ pour la licence de gym volontaire ;

**Repas fruits de mer :
samedi 19 octobre 2002 .**

Pensez-y !!

Sortie à Mauriac :



La 1^{ère} semaine de juin vit les marcheurs se déplacer dans le Cantal où Robert Orgé avait organisé un programme de randonnées pédestres, de visites de musées et de Châteaux à partir du village de vacances de Mauriac.

Ils purent ainsi découvrir ou revoir les Monts d'auvergne et leurs magnifiques paysages verdoyants ; ils apprécièrent aussi les bons produits du terroir dont la qualité et la saveur font la renommée.

Malgré quelques sérieuses ondées, les sorties, à une ou deux près, ont toutes eu lieu.

La bonne humeur et l'humour régnèrent pendant ce séjour, surtout le 5 juin au soir, où un changement de dizaine fut fêté avec tant de chaleur et de gentillesse que la nouvelle promue en fut très émue.

Merci à Robert qui a trouvé un point de chute agréable et confortable, avec une cuisine régionale bien préparée et excellente.

Merci à notre guide très sympathique et compétent, qui par ses connaissances a su nous donner les détails essentiels sur la formation des Monts d'Auvergne et nous faire apprécier les paysages, la flore et la faune de la région. A l'année prochaine !!

Janine.



Le club du temps libre

Là aussi c'était les vacances, il faut maintenant se réveiller et déjà le 4 septembre on a fait la réouverture. Mais il y a encore pas mal de places et les membres qui sont toujours fidèles aimeraient voir arriver d'autres retraités qui viendraient grossir l'effectif. On y passe des après midis très agréables en toute amitié, sans cancan. Des jeux de cartes, Rummikub, Scrabble, voire autres puis un petit loto et le goûter pour terminer, et cela 2 fois par mois. Repas et autres sorties peuvent être organisés.

Renseignements auprès de monsieur et madame RAULT (tel : 05-46-92-12-88)
ou monsieur GUITTET (tel : 05-46-74-60-19)

Croyez moi vous ne serez pas déçus. Essayer c'est l'adopter.
A bientôt

Section jumelage

La section a connu cette année une animation dont elle n'avait pas coutume ; c'est la venue d'un groupe de collégiens d'Oron, qui nous a fait le plaisir de passer par notre commune, juste pour nous rappeler qu'un jumelage c'est aussi le moyen d'échanger des moments de vie.

Ces jeunes gens, pour la plupart, ne connaissaient pas notre région, et c'est sous un soleil torride qu'ils ont pu s'initier aux difficultés d'une course d'orientation. (pour ceux qui ne connaissent pas, c'est un cross dont le parcours est à découvrir sur une carte et tout au long duquel on doit valider son passage par le poinçonnage d'un carton à chaque balise rencontrée, dans le bon ordre évidemment)

Ce détail technique donné, l'arrivée est toujours une récompense, et nos petits (amis) Suisses ne s'y sont pas trompés, car ils étaient tous très heureux d'en finir.

Le reste de la soirée fut consacré à un repas commun. Les quelques familles qui s'étaient proposées pour l'accueil et le comité de jumelage ainsi que les accompagnateurs de ces jeunes ont pu échanger des souvenirs de jumelage et d'autres péripéties.

Tout le monde se sépara en fin de soirée, et quelques souvenirs sur les murs nous rappellent que l'art est international, et qu'il faut bien que jeunesse se passe.

L'autre activité de la section fut la brocante du 2 juin.

Si le soleil était aussi au rendez-vous, on ne peut pas en dire autant des amateurs en tous genres. Mais les vendeurs occasionnels présents ont toutefois pu faire de bonnes affaires.

Foyer rural

L'organisation d'une telle journée est importante pour l'animation de la commune et nous remercions ici celles et ceux qui s'investissent personnellement ou communautairement.
Rendez-vous l'année prochaine à la même date.

Le prochain échange du jumelage se fera du 6 au 13 juillet 2003, et à cette date nous recevrons nos amis suisses

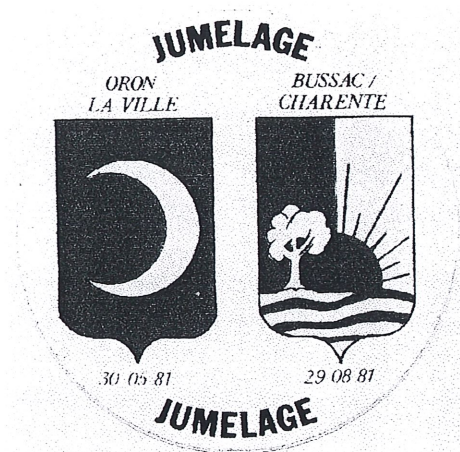
Si le programme des festivités n'est pas encore arrêté, il est toutefois certain qu'il sera bien rempli.

Le comité est toujours prêt à accueillir de nouveaux participants.

Si vous êtes dans notre commune depuis peu et que vous êtes intéressé par cette possibilité d'échange, faites vous connaître auprès de la secrétaire, J. Lajoie au 05 46 74 29 02 ;

En attendant nous vous donnons rendez-vous pour notre soirée du 01 février 2003 et le repas antillais du 05 avril 2003.

Le comité de jumelage vous souhaite une bonne rentrée.



Programme de randonnées pédestres : septembre à décembre 2002

Dates	Rendez-vous à 13h45 et départ à 14h de :
23.09.2002	Fontcouverte - Place de l'église
30.09.2002	Taillebourg - Port
07.10.2002	Taillant - Parking église
14.10.2002	Port d'Envaux - Place du marché
21.10.2002	St Sulpice de Cognac - Parking stade
28.10.2002	Bussac - Place d'Oron
04.11.2002	Le Gros Roc - Parking
14.11.2002	St Porchaire - Eglise
18.11.2002	Grandjean - Ecole
25.11.2002	Ecoyeux - Mairie
02.12.2002	St Vaize - Ecole
09.12.2002	St Saturnin - Eglise
16.12.2002	St Savinien - La Grenouillette

Pensez à : **Etre à l'heure ; Etre bien chaussé ; Emporter de l'eau.**

BUSSAC-SUR-CHARENTE
BICROSS. Joris Daudet, jeune champion de bicross
a pour objectif l'Europe

Passion : bicross

Des le mois de septembre, Joris Daudet va reprendre le chemin de l'école ainsi que celui des entraînements de bicross pour une nouvelle saison avec des objectifs précis à atteindre. Mais voyons d'abord les résultats de ce champion sur l'année écoulée. Joris Daudet a roulé toute cette saison chez les benjamins avec des concurrents âgés de 12 ans, alors qu'il était dans sa 22^e année. Malgré ce handicap, il a eu de meilleurs résultats que l'année passée. Dans toutes les courses nationales, il a toujours été finaliste et a remporté des podiums, confié et fier de son fil-

Malheureusement, ce champion n'a pas pu participer au championnat du monde la semaine suivante. Non par manque de performances mais par manque d'argent.

geant les entraînements entre le club UVA de Saint-Jean-d'Angély et ceux avec son père. Le programme est tracé pour cette nouvelle saison avec comme objectifs principaux : championnat d'Europe à Nantes et du monde en Australie, si l'argent nécessaire pour les voyages est réuni.

Problème d'argent. En effet, les déplacements à travers la France, l'Europe coûtent cher à ses parents qui assument seuls tous les frais. Plus de 15 000 kilomètres pour cette saison avec toutes les dépenses annexes. C'est pour quoi le voyage au Brésil n'a pas pu être possible. Peu de sponsors s'intéressent à ce sport, véritable dommage quand on a de la grande classe. Toutes les aides seraient les bienvenues. Le problème majeur est l'envie qui

d'Europe à Nantes et du monde en Australie, si l'argent nécessaire pour les voyages est réuni.



BUSSAC **BIBLIOTHÈQUE** **Formation** **et Coupe** **du Monde**

Des résultats. Il faut dire que les résultats sont dans sa catégorie et le premier

■ Jeudi 6 juin, les bénévoles de la bibliothèque municipale ont accueilli quinze stagiaires du département pour leur présenter les locaux, la gestion du fonds, les prêts, ainsi que l'élaboration des plans, des rayonnages. La bibliothèque a été choisie par les responsables de Bibliothèque départementale de prêt (BDP) estimant qu'elle devait servir de modèle pour la création de futures bibliothèques.

Il est vrai qu'elle attire les gens. Près de 170 lecteurs sont inscrits et viennent régulièrement emprunter des nouveautés, des romans, des BD, vidéo ou autres.

Tout est mis en œuvre pour toucher un large public. Actuellement, à l'occasion de la Coupe du Monde de football, une exposition présente l'univers footballistique, ainsi que le continent asiatique. A cet effet, la bibliothèque organise un concours de pronostics, ouvert aux Bussacais de plus de 6 ans. Il suffit de trouver les équipes finalistes, le gagnant, le score. Les bulletins réponses sont à retirer et à déposer uniquement à la bibliothèque, avant le 19 juin. Des lots récompenseront les trois premiers gagnants.

BUSSAC-SUR-CHARENTE **ECHANGE SCOLAIRE.** Les collégiens d'Oron-la-Ville, en Suisse,

en visite dans des familles de la ville jumelle

« Pas le temps de s'ennuyer »



Compensées. Après les jeux et la course, la pose photo

Du 12 au 19 mai, quarante-cinq collégiens d'Oron-la-Ville, en Suisse (jumelée avec la commune) sont venus visiter la région Poitou-Charente et plus particulièrement le département de Bussac. Ils ont accepté de participer à un échange.

Le temps de s'ennuyer, il y a des choses à découvrir dans ce département, précisent les visiteurs.

Deux jours au Futuroscope, deux autres ont pris la parole à l'occasion d'un atelier de Bussac. Un après-midi de découverte, as-

sez difficile tant par le parcours que par la chaleur accablante ont permis à tous ces adolescents de tisser des liens. Après l'effort, le confort, la soirée s'est achevée par un bon repas, avec la présence des

familles bussacaises. Le reste de la semaine plus studieuse a consisté à visiter Saintes, les îles de Ré et Oléron, et leurs célèbres parcs à huitres. C'est formidable que les familles bussacaises aient répondu à l'invitation, ainsi cette journée a été un réel succès, déclare

Marie-Claude Allinand. Bien sûr, toute une équipe (comités de jumelage, autorités municipales) a mis en place ce projet, mais chacun s'accorde à dire que le dévouement et l'énergie de Marie-Claude Allinand sont la clé de la réussite de cet échange.

Correspondants SO
28-05-2002
BUSSAC-SUR-CHARENTE
Marie-Laure REIX, 13, chemin de...

USSAC-SUR-CHARENTE

ÉDUCATION. Les écoliers ont découvert la semaine dernière le monde d'une exploitation agricole. Récit de deux journées éprouvantes mais enrichissantes

Les élèves visitent la ferme

■ Juste avant la pause des vacances d'été, les élèves de l'école Gustave-Courbet ont encore beaucoup de choses à apprendre. Alors posons un peu les crayons et les cahiers et allons voir ce qu'il se passe un peu plus loin hors de l'école.

Tout d'abord, les CE2, CM1 et CM2 se sont rendus mardi 12 juin sur l'exploitation agricole de M. et M^{me} Thierry Ploquin, à Beaulieu, sur la commune de Taillebourg. Cette sortie, organisée par la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), a pour but de faire découvrir aux enfants le monde rural et agricole.

Dans cette ferme, pas moins de 130 chèvres de race alpine attendaient les caresses des enfants. La chèvre qui, rappelle un des écoliers à la fin de la sortie, produit 850 litres de lait par an. C'est dix fois moins qu'une vache !

Toutes les sources de revenu de l'exploitation ont été abordées : le lait de chèvre, vendu à la laiterie de Surgères, les céréales (blé, maïs, tournesol, colza) livrés à la coopérative de Saint-Jean-d'Angély et la culture des kiwis qui a impressionné tout ce petit monde, écoulé chez un grossiste.

Test d'orientation. Jeudi 14 juin, changement d'activité : course d'orientation au haras de



Découverte. Pas moins de 130 chèvres attendent les caresses des enfants

Saintes. Là, près de 200 enfants et quinze balises en des temps record. Bien sûr, les difficultés croissaient avec l'âge. Pour les plus petits du CE, le parcours était balisé par des rubans. Pour les autres, plus âgés, il s'agissait de trouver des véhicules de gendarmerie. En observant attentivement, on peut voir que la majorité de ces véhicules de sport et non en uniforme pour livrer bataille.

« C'est la réunion annuelle des gendarmes de l'arrondissement (Royan, Saujon, Corme, Cozes, Mortagne, Pons, Gemozar, Saintes...) »

« C'est une rencontre sportive qui permet aux anciens et aux jeunes de se côtoyer, de se retrouver ailleurs que sur le lieu

BUSSAC-SUR-CHARENTE

ARRONDISSEMENT. Les gendarmes en réunion annuelle et sportive

Maintenir la cohésion

de travail ou au cours des interventions. Cette journée conviviale permet de maintenir la cohésion du groupe », confie le capitaine Bruno Krucker. Une soixantaine de gendarmes sur 120 étaient présents. Les autres étant évidemment au travail.

Une course d'orientation de haut niveau, organisée par Thierry Guéraud, animateur sportif, aura mis en appétit tous ces sportifs qui ont apprécié le repas champêtre. L'après-midi, plus calme, aura été occupé à la pratique de différents sports, adaptés à tous les âges et goûts. Certains ont taquiné le ballon sur le terrain de foot. D'autres ont préféré tirer ou pointer lors de leur partie de pétanque.



ronnet. Certains ont préféré la partie de pétanque

COMMUNES EXPRESS

BUSSAC-SUR-CHARENTE
FÊTE DE LA MUSIQUE. La municipalité et le foyer rural sont prêts à « mettre le feu » samedi 22 juin, à partir de 19h30, place d'Oron-la-Ville. Musiciens, chanteurs et danseurs sont les bienvenus pour animer la première partie de soirée.
A la tombée de la nuit : feu de la Saint-Jean et bal populaire pour clôturer la soirée.

2-8 Sud Ouest Jeudi 13 juin 2002

Fête de l'école et de la Saint-Jean

BUSSAC-SUR-CHARENTE

C'est sous une chaleur accablante que s'est déroulée la fête de l'école du village, samedi 22 juin. Sous la direction de Geneviève Leber, animatrice chant et chorale et Orlane Etoumeau, animatrice musicale en percussions, les écoliers ont présenté un formidable spectacle musical, sous les regards attendris des parents, grands-parents. Tous ces chants, danses, furent le résultat du travail en chant choral de l'année scolaire. Après un bon goûter, tous les enfants ont participé activement à la

kermesse. Sans aucun doute, la traditionnelle pêche à la ligne a eu un franc succès, où chaque cadeau réservait une belle surprise. Dans la soirée, le feu de la Saint-Jean a réuni près d'un millier de personnes. L'apéritif frais fut très apprécié, ainsi que les grillades. Saluons toutes les personnes qui ont participé aux animations par leurs chants, danses ou leurs interprétations musicales. La fête s'est achevée par un bal populaire en plein air, animé par Pascal Bégaudeau.

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Depuis quelques semaines, un poste emploi-jeune est pourvu dans la commune

Valoriser l'espace

■ Rémi Vrignon, âgé de 20 ans, domicilié à Saint-Vaize, commune voisine de Bussac, a pris le 3 juin les fonctions d'agent de valorisation de l'espace rural.

Ayant les aptitudes recherchées pour cet emploi, il a été choisi parmi sept candidats : « J'ai suivi une formation de brevet d'étude professionnelle par alternance (BEPA) avec une spécialité Aménagement et entretien de l'espace rural, à la Maison familiale rurale de Saint-Loup-sur-Thouet dans les Deux-Sèvres », précise Rémi Vrignon.

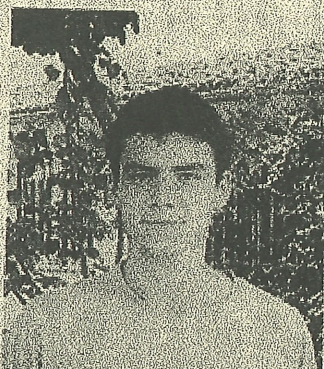
Patrimoine et tri sélectif. La valorisation du patrimoine et le tri sélectif seront les principales missions confiées au jeune homme. Ce nouvel emploi va permettre de valoriser l'espace et le patrimoine rural de la commune. Par exemple, cela passe par la création d'un circuit de randonnée pédestre, équestre et de VTT, en coopération avec la Communauté de communes, sur des chemins ou des sentiers encore peu accessibles.

Son travail va consister également à établir un suivi dans le tri sélectif des déchets, passant par la sensibilisation des plus jeunes au tri et à l'environnement en général. Cela se fera certainement par des interventions au sein de l'école primaire au cours de l'année scolaire.

Il devra veiller, autant que possible, à éviter les décharges sauvages dans la commune.

Le travail ne va pas être aisé en raison de la complexité des tâches à accomplir et de la situation géographique de la commune qui comprend d'importants hameaux et chemins, sur près de 998 ha.

Avec l'aide de cet agent, la municipalité souhaite remettre en état des sites abandonnés aux ronces et orties, comme le puits de Charmeneuil qui est un bien communal mais oublié jusqu'à ce jour. « Mon travail est donc de valoriser l'espace rural, remettre au goût du jour ce qui semblait acquis au fil des années et sauvegarder ce qui peut encore l'être », conclut Rémi Vrignon.



Emploi. Rémi Vrignon, nouvel emploi-jeune à Bussac

PHOTO M.-C. REIX

BUSSAC-SUR-CHARENTE

Soixante-cinq ans de mariage

Samedi 13 juillet, soixante-cinq personnes étaient réunies à la salle municipale pour fêter les soixante-cinq ans de mariage de M. et M^{me} Gravillac. En effet, Madeleine et Camille Gravillac viennent de célébrer leurs noces de palissandre, entourés de leur famille amis. Camille, né à Saintes en 1912, épousera le 8 juillet 1937 Madeleine, née aux Chagneaux, sur la commune de Bussac, en 1917. Ils partiront travailler à Paris pendant deux ans mais reviendront s'installer à Bussac où Camille fera carrière à la SNCF et Madeleine s'occupera de ses quatre enfants. La famille s'est encore agrandie et compte aujourd'hui neuf petits enfants et quatre arrière-petits-enfants. Pour l'occasion, le CCAS et la municipalité ont offert fleurs et présents à l'heureux couple.

Photo M.C. Reix

COMMUNES EXPRESS

BUSSAC-SUR-CHARENTE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira à la mairie, ce jeudi 4 juillet à 20h30.

Ordre du jour : lotissement, travaux de viabilisation, compromis de vente, travaux génie civil Télécom, SDEER, redevance domaine

public, nouveaux statuts; convention emploi-jeune, subvention collège A-D'Aubigné; convention de servitudes avec EDF pour implantation d'un ouvrage électrique; institution zone à risque d'intoxication par le plomb; questions diverses.

COMMUNES EXPRESS

BUSSAC-SUR-CHARENTE FÊTE DE L'ÉCOLE

La fête de l'école Gustave Courbet, de Bussac-sur-Charente, se déroulera le samedi 22 juin dans l'école et la salle municipale. Programme : 15 heures, spectacle des classes (chants, danses, poèmes); 16h30, kermesse (jeux et stands divers, pâtisserie, glace et buvette).

LOTTO. L'équipage bussacais organise un loto vendredi 21 juin, à 20h30, à la salle des fêtes de Mazeyray. 42 quines, supers lots. Buffet, buvette, crêpes. Réservation au 05.46.74.36.98 ou 05.46.58.55.75.

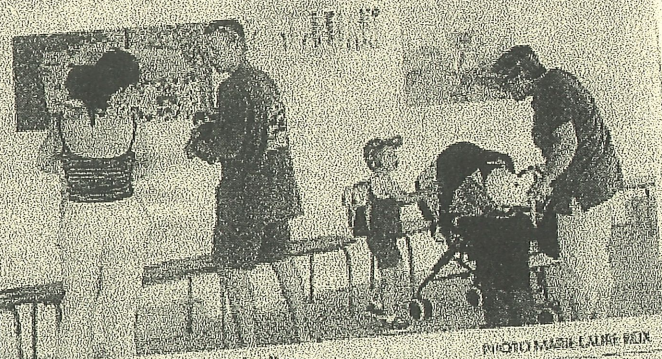
RENTE

d'école sur l'art, la peinture est arrivé à son terme

Les fresques des écoliers exposées

■ Cette fin d'année scolaire a été marquée par l'installation et l'inauguration des fresques peintes par les écoliers de Bussac, dans le cadre du projet d'école sur l'art, la peinture. En effet, dès vendredi 28 juin, enfants, parents, enseignants, membres du Conseil municipal ont pu admirer les tableaux qui, dorénavant, vont embellir le préau de l'école. Toutes les classes ont étudié l'art, de la préhistoire en passant par la Renaissance jusqu'à l'époque de Gustave Courbet (peintre honoré cette année dans la commune par F. Meschain).

Les petits de la maternelle ont présenté la jungle inspiré de la peinture naïve. Thème pour la grande section et CP : la manifestation et mise en scène



Fresques. Les œuvres des écoliers.

PHOTO MARIE-LAURE REIX

par un conte musical lors de la fête de l'école (où un bateau navigue dans une mer où pousse une étrange forêt), et présentée sur une fresque.

Les CE1-CE2 ont peint une œuvre en rapport avec leur spectacle

des sorcières : royaume, voix d'or. Les CE2-CM1 ont reproduit une gabare, inspirés par leur sortie fluviale.

Enfin, l'étude du cycle de l'eau a permis aux CM1-CM2 de reproduire un cygne sur la Charente.

